

14308297

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/09/2026
Retour Préfecture : 25/09/2026



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 18 juin 2026

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 18 juin 2026

1 - Délégations de vote.....	5
2 - Désignation du Secrétaire de séance.....	5
3 - Communications du Maire.....	5
26 - Plaine Saint-Ladre. Dénomination de l'espace public.....	6
4 - Procès-verbal de la séance du jeudi 21 mai 2026. Approbation.	7
5 - Décisions du Maire. Compte rendu.....	7
6 - Décision Modificative n° 1. Exercice 2026.....	16
7 - Compte administratif. Exercice 2025. Election du Président de séance.	16
8 - Compte de gestion. Exercice 2025. Approbation.	16
9 - Compte Administratif. Exercice 2025. Approbation.	16
10 - Compte administratif. Exercice 2025. Affectation des résultats.	17
11 - Agence France Locale. Société territoriale. Désignation de représentants. Modification.	17
12 - Association France Urbaine. Désignation de représentants. Modification.	17
13 - Collèges et lycées. Conseils d'administration. Désignation de représentants. Modification.	18
14 - Animations et Evénements. EPCC Cirque. Subvention. 4^{ème} répartition. Année 2026. Convention.....	18
15 - Crèche associative Pain d'Epice. Subvention exceptionnelle à l'investissement. Convention.	19
16 - ENEDIS. Contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente. Avenant n° 2.	20
17 - Mise en œuvre du processus de verbalisation électronique. Année 2026. Convention.....	21
18 - Règlements de distribution des abonnements au stationnement payant résidentiel, professionnel et pour Personne à Mobilité Réduite. Modification.	21
19 - Parking des Jacobins. Résiliation anticipée et sans indemnité du bail à construction entre la Ville d'Amiens et l'OPAC. Remboursement des impôts fonciers 2020-2025.	21
20 - ZAC Gare la Vallée. Déclassement rétroactif des parcelles cadastrées CS n° 260, 359, 373.....	22
21 - Centrale d'Achat du Transport Public. CATP. Adhésion.	24
22 - Budget Participatif 2022. Mise en place d'un garage participatif. Association Véloxygène.....	25
23 - Charte Européenne pour l'Egalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Approbation.	27
24 - Quartier Pierre Rollin. Requalification du centre commercial. Acquisition auprès de Clésence de terrains destinés à l'aménagement de futurs espaces publics.....	31

25 - Quartier Pierre Rollin. Requalification du centre commercial. Cession à l'Agence Nationale de Cohésion du Territoire d'une partie de l'assiette foncière du futur bâtiment commercial.....	31
27 - Vœux. Questions orales.	31
27.1 - Question orale relative au projet de réhabilitation du parc de la Hotoie.	31

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Monsieur Frédéric FAUVET, à l'exception du point n°9 relatif à l'approbation du Compte administratif de l'exercice 2025, lequel a été présidé par Madame Esra ERCAN en vertu de l'élection intervenue au point n°7.

Membres présents : M. FAUVET, Mme ERCAN, M. DEFFONTAINES, M. BAÏS, M. ESTER, Mme LUCZAK, M. GIGNON Mme VANACKER, M. DE CLERCK, Mme BRAY, M. CHOQUET, Mme SERMADIRAS, M. BEUVAIN, Mme VOZARI, M. GENTE, Mmes TEKAYA, CARTON-POULAIN, ALEXANDRE, BAILLON, ESTEBAN, MM. BLANCHARD, HUTIN, Mmes CHAUVIN, DELATTRE, LE CARLIER DE VESLUD, M. TOURAIS, Mme NOUAOUR, M. DORÉMUS, Mme DESBUREAUX, M. LALAN, Mme DELLENBACH, MM. BRAGUE, BODOULÉ-SOSSO, CARDOT, BIENAIMÉ, de JENLIS, Mmes RUIN, RIPOLL, M. SAVREUX, Mmes DELÉTRÉ, BOYARD, M. LHERMITTE, Mme ZEITOUN, MM. VILLALPANDO, TOUMI, Mmes DÈCLE, PRÉVOST, M. CLÉRENTIN, Mmes BELLINA, LEPLAT.

Membres empêchés : Mmes MATBOUA (pouvoir à M. BLANCHARD), DELÉPINE (pouvoir à M. FAUVET), MM. DIBOUNDJE (pouvoir à M. ESTER), CARPENTIER (pouvoir à Mme ERCAN), LORIC (pouvoir à M. de JENLIS).

Le point n°26 a été traité avant le point n°4. Le point n°7 a été traité avant le point n°6.

M. le Maire et M. de JENLIS ont quitté la séance de 19H01 à 19H02 pour le vote du compte administratif (point n°9) et la séance a alors été présidée par Mme ERCAN.

Mouvements arrivées : Mmes DESBUREAUX et DELÉTRÉ sont arrivées à 18H13 (point n°3). Mme NOUAOUR est arrivée à 18H19 (point n°4). M. BEUVAIN (pouvoir à M. DOREMUS) est arrivé à 18H24 (point n°6). Mme DÈCLE (pouvoir à M. TOUMI) est arrivée à 18H39 (point n°6). M. HUTIN est arrivé à 18H39 (point n°6). M. LALAN (pouvoir de Mme BRAY) est arrivé à 18H41 (point n°6). Mme CHAUVIN (pouvoir à Mme BAILLON) est arrivée à 18H54 (point n°6). Mme BRAY (pouvoir à M. LALAN) est arrivée à 19H00 (point n°6). Mme BELLINA (pouvoir à M. CLÉRENTIN) est arrivée à 19H50 (point n°22).

Mouvements départs : Mme DESBUREAUX a quitté la séance à 20H13 (point n°27).

La séance a été ouverte à 18 H 09, suspendue de 19h00 à 19h 46 et a été levée à 20 H 31.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. FAUVET : Bonsoir à toutes et tous.

Mme Hayat MATBOUA	donne pouvoir à	M. Goulven BLANCHARD
Mme Sylvie DELÉPINE	donne pouvoir à	M. Frédéric FAUVET
M. Stéphane DIBOUNDJE	donne pouvoir à	M. Jean-Claude ESTER
M. Benoît CARPENTIER	donne pouvoir à	Mme Esra ERCAN
M. Jean-Christophe LORIC	donne pouvoir à	M. Hubert de JENLIS
Mme Nina BRAY	dans l'attente de son arrivée donne pouvoir à	M. Arthur LALAN
Mme Julia BELLINA	dans l'attente de son arrivée donne pouvoir à	M. Cyril CLÉRENTIN
Mme Vanessa CHAUVIN	dans l'attente de son arrivée donne pouvoir à	Mme Sylvie BAILLON
Mme Constance DÉCLE	dans l'attente de son arrivée donne pouvoir à	M. Damien TOUMI
M. Laurent BEUVAIN	dans l'attente de son arrivée donne pouvoir à	M. Fabien DOREMUS

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. FAUVET : Je vous propose de désigner Madame Martine TEKAYA comme secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

M. FAUVET : Je souhaite que nous ayons un moment de recueillement pour l'actualité récente qui a touché notre pays, à la fois concernant la petite Lyhanna et le jeune Noahm, en leur rendant hommage ce soir, Lyhanna, 11 ans, victime d'un pédocriminel, et Noahm, 19 ans, victime d'une agression homophobe. Tous deux ont en commun d'être des victimes de violence de genre. Ces deux drames trouvent leur origine dans un même système de domination qui expose particulièrement les enfants, les femmes et les personnes LGBT aux violences, à l'emprise et aux discriminations. Face à ces actes inacceptables, nous avons le devoir collectif de rester vigilants, de défendre le respect de la dignité humaine et de promouvoir les valeurs de protection, de solidarité et de bienveillance. Il est de notre responsabilité de contribuer à notre échelle à la lutte contre les violences de genre. Nous nous y attèlerons tout au long du mandat. Pour l'heure, et en hommage à Lyhanna et à Noahm, en soutien à leurs familles et à leurs proches, et à toutes les victimes anonymes de ces violences, et afin d'exprimer ensemble notre indignation, nous vous invitons à observer une minute de silence.

(Minute de silence).

Je vous précise également que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 17 septembre à 18 heures dans cette enceinte.

Je vous informe également que nous avons reçu une question orale que nous traiterons à la fin de cet ordre du jour, de la part du groupe Amiens pour Vous.

Je vous annonce également la création du groupe "Ecologie et Solidarité pour Amiens et la Métropole" composé de : Sylvie BAILLON, Logan BRAGUE, Vanessa CHAUVIN, Gautier GENTE, Thomas HUTIN.

Enfin, vous avez été destinataires - et je m'en excuse par avance - d'une proposition d'inscription en procédure d'urgence d'un point supplémentaire de notre ordre du jour, procédé que j'utiliserai, bien sûr, avec beaucoup de parcimonie, mais j'ai besoin de votre accord sur ce point 26 relatif à la Plaine Saint-Ladre et à la dénomination de l'espace public, afin de l'inscrire à l'ordre du jour.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - PLAINE SAINT-LADRE. DENOMINATION DE L'ESPACE PUBLIC.

M. FAUVET : Il s'agit de rendre hommage à Abderahmane RABAH, originaire d'Amiens Nord, issu d'une grande famille de notre quartier et habitant à proximité des plaines de Saint-Ladre et victime d'un acte de racisme dans la nuit du 5 au 6 août 1994 à Ault. Dans la continuité des hommages que nous venons de rendre, je vous propose de rebaptiser la plaine Saint-Ladre, en hommage à Abderahmane, ce jeune père de famille, plus de 30 ans après ce crime raciste. Son souvenir demeure vivant dans notre ville et auprès de sa famille, que je sais présente dans cette salle et que je salue.

Cette démarche est un acte de mémoire, de dignité et de fidélité à nos valeurs républicaines. Elle vise à rappeler que le racisme n'a pas sa place dans notre société et que les victimes de la haine ne doivent jamais être oubliées. Le choix de la plaine Saint-Ladre n'est pas anodin. C'est un lieu auquel Abderahmane RABAH était profondément attaché, un lieu de vie, de partage et de souvenirs. Avec l'accord de la famille, nous souhaitons ainsi inscrire durablement son nom dans l'espace public amiénois et transmettre son histoire aux générations futures. Je vous remercie d'approuver cette proposition.

MME LEPLAT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération qui nous est soumise ce soir ne porte pas sur un sujet anodin. L'Amiénois Abderahmane RABAH avait 29 ans lorsqu'il a été tué à Ault parce qu'il était arabe. C'est un crime raciste, reconnu comme tel, qui a profondément marqué les quartiers nord de notre ville, et dont la blessure pour sa famille n'est toujours pas refermée trente ans après. Notre groupe tient à le dire clairement, la mémoire d'Abderahmane RABAH méritait d'être portée dans l'espace public, et nous voterons cette dénomination. Mais soutenir une dénomination, c'est aussi vouloir qu'elle soit pleinement réussie sans être entachée par des raccourcis xénophobes ou des prises de position à la va-vite non étayées. Une plaque de rue ne suffit pas à transmettre une histoire. Sans explication, sans contexte, elle risque de devenir un simple repère géographique, vidé de sa portée pédagogique et mémorielle. Nous souhaitons donc que cette délibération s'accompagne de garanties concrètes. Premièrement, que le Comité de quartier Vallée Saint-Ladre, directement concerné, puisque c'est sur ce territoire que se trouve cet espace, soit pleinement associé à cette dénomination et à la suite du projet, à l'inauguration et à la réflexion sur la signalétique, à l'appropriation de ce lieu par les habitants qui y vivent au quotidien. Deuxièmement - et nous savons que vous le faites, Monsieur le Maire -, que la famille d'Abderahmane RABAH soit consultée sur la forme que prendra cet hommage et qu'elle y soit pleinement associée le jour de l'inauguration. Troisièmement, qu'une plaque explicative rappelle qui était Abderahmane

RABAH, et dans quelle circonstance il a perdu la vie, afin que ce nom ne reste pas une simple inscription mais transmette réellement une mémoire, notamment aux plus jeunes générations. Enfin, plus largement, nous demandons que la Ville mette en place une méthode claire et systématique pour toute future dénomination d'espace public : consultation préalable des comités de quartier concernés, association des familles ou ayants droit et des délais raisonnables d'information des conseillers municipaux. Ainsi, cette méthode protégera demain la légitimité de toutes ces décisions. Sous réserve de ces engagements, notre groupe votera cette délibération avec conviction. Je vous remercie.

M. FAUVET : Merci, Madame, merci de ces remarques constructives qui, pour la plupart, ne vont pas poser de difficulté : le comité de quartier a été informé et consulté pas plus tard qu'il y a trois jours, la famille également, et nous allons construire la suite avec eux, pas seulement sur la forme que l'hommage du mois d'août pourrait prendre, mais effectivement sur la suite que nous pourrions donner pour que cette plaine incarne les idéaux et en tout cas les valeurs que vous venez de rappeler. Une simple plaque ne suffirait pas, il faut replacer le contexte du crime dont Abderahmane RABAH a été victime sur le site, et donc nous y veillerons. J'ajoute que j'ai invité également le Maire d'Ault à participer à cette cérémonie parce que c'est notre responsabilité collective que de dépasser un peu ces difficultés parfois territoriales. Il devrait être également présent pour cette première initiative. Y a-t-il d'autres questions ou observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026. APPROBATION.

M. FAUVET : Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation sur ce procès-verbal de la séance du 21 mai ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. TOUMI : Concernant le Conseil municipal du 21 mai, nous avons demandé des documents budgétaires par rapport à la subvention pour les colonies de vacances d'été que nous n'avons pas encore reçus à ce jour.

M. FAUVET : Madame ERCAN va vous répondre.

MME ERCAN : Vous avez posé des questions en commission, lesquelles sont remontées aux services, et leurs réponses sont intégrées dans le compte rendu de la réunion de commission.

M. TOUMI : Mais les documents en question n'étaient pas intégrés, me semble-t-il, les devis de transport etc.

MME ERCAN : Il me semble que vous avez eu accès à plus de documents que ce qui était prévu en copie de la délibération pour les élus de l'assemblée, mais je m'engage personnellement à vous répondre après la séance du Conseil municipal.

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE RENDU.

M. FAUVET : Conformément à la délibération en date du 27 mars 2026, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 13 mai et le 11 juin sur le document qui a été annexé à la délibération. Y a-t-il des remarques ?

M. BODOULE SOSSO : Je vous propose dans un premier temps de vous présenter la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2026 et dans un second temps de vous faire une présentation globale du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2026, étant entendu qu'ils seront soumis au vote distinctement, conformément aux textes en vigueur.

Cette Décision Modificative est le premier acte budgétaire à proprement parler de notre mandature. Nous avons eu l'occasion d'y revenir en commission, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas, et elle sera suivie de la présentation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2025.

Cette Décision Modificative vient réajuster les prévisions de février du Budget prévisionnel initial de 2026, avec un ajustement des recettes supplémentaires par rapport à ce Budget prévisionnel de 1,7 million. Elles sont essentiellement dues à des dotations de l'Etat plus importantes que prévu, et particulièrement à notre dotation de Solidarité Urbaine qui tient au fait que nous avons beaucoup de quartiers prioritaires. A noter également un encaissement de droits de mutation sur des transactions immobilières qui représentent une recette exceptionnelle assez élevée. Les titres sur les ateliers et chantiers d'insertion sont des rattrapages des années précédentes. Et sur l'impôt foncier, à noter une légère surévaluation. Je rappelle que l'impôt foncier reste quand même notre plus grosse recette et elle est peu dynamique sur cette année. Nous encaissons moins sur la restauration scolaire et sur le périscolaire, suite à la décision de notre assemblée de baisser les tarifs de la restauration scolaire et des cantines.

En face des recettes supplémentaires de 1,7 million, nous avons quasiment 1 million de dépenses supplémentaires. L'équilibre est largement préservé, voire même amélioré par rapport au Budget prévisionnel, et ces dépenses supplémentaires concernent essentiellement l'augmentation du SMIC à partir du 1^{er} juin et d'autres frais annexes, comme les colonies de vacances qui permettent à des jeunes de partir en vacances cet été.

Sur la section investissements, nous sommes quasiment à l'équilibre. Nous avons ajouté sur le budget d'investissement les crédits de paiement pour le Skatepark. La Ville a pris la décision d'assumer cet investissement.

M. FAUVET : Bien que n'étant pas en fonction sur l'exercice 2025, je propose en stricte application du Code Général des Collectivités Territoriales de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif et je quitterai la salle au moment du vote, ainsi que Monsieur Hubert de JENLIS qui était maire à l'époque. Je proposerai que Madame Esra ERCAN, première adjointe, soit candidate pour présider à ce moment-là.

M. BODOULE SOSSO : La situation financière de la Ville est plutôt favorable, la capacité de désendettement se situe entre deux et trois ans, caractérisée par un emprunt tout à fait raisonnable et maîtrisé qui n'a pas augmenté, ni dans la Décision Modificative, ni durant ces dernières années, ce qui laisse des marges de manœuvre financières tout à fait raisonnables. Concernant le contexte budgétaire, deux ou trois menaces pèsent sur la collectivité, qui sont liées au contexte national et à la dépendance aux dotations de l'Etat, qui soit stagne, soit tendent à diminuer sur certains secteurs. Nous avons une bonne dynamique sur la DSU, mais elle est à relativiser avec d'autres nouvelles parfois un peu moins bonnes, notamment sur la compensation de taxes ou les dotations forfaitaires qui peuvent stagner, baisser ou s'éroder avec l'inflation. En termes de dépenses, ce sont les dépenses de personnel qui risquent de croître de manière plus importante avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse pour les

fonctionnaires, dont le taux doit augmenter d'environ 10% entre 2025 et 2028, soit une dépense de 2 millions supplémentaires chaque année qu'il faudra prévoir pour les prochains budgets. Et nous naviguons dans un contexte international et national complexe et incertain, avec une anticipation à prévoir sur la variation des prix du carburant et de l'énergie.

A noter au crédit du précédent exercice une baisse importante sur les fluides qui a été réalisée à travers des plans de sobriété qui ont permis de réduire fortement l'impact des décisions de l'Etat. Nous préservons donc notre capacité d'autofinancement et notre capacité d'investissement. L'excédent courant, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, nous sert à financer nos investissements ou à financer de nouvelles politiques publiques.

Le compte pluriannuel d'investissement par délégation est généralement découpé en deux, avec des autorisations de programme, des enveloppes de grands projets de rénovation, et des enveloppes plus thématiques rattachées au gros entretien, à la voirie, aux vélos etc. C'est traditionnellement cette seconde enveloppe qui est réalisée avec une plus grande amplitude alors que le taux de réalisation sur les gros projets n'est pas très satisfaisant pour diverses raisons, parfois très liées au contexte extérieur. Malgré la réalisation du plan pluriannuel d'investissement sur les deux ou trois dernières années, c'était assez long à se consommer sur les premières années, et c'est pourquoi le taux de réalisation global de l'enveloppe se situe autour de 50%.

M. FAUVET : Nous vous avons présenté le compte de gestion simultanément avec le compte administratif puisqu'ils sont parfaitement concordants, ce qui est plutôt une bonne nouvelle, car cela veut dire que notre tutelle confirme ce que nous réalisons en interne. Il y a quand même une mauvaise nouvelle dans ce compte administratif 2025, c'est l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine, dont le chargé des finances se félicite parce que c'est une recette supplémentaire, mais celle-ci n'est liée qu'à des indicateurs sociaux et de pauvreté. Donc plus elle augmente et plus le niveau de difficulté dans notre ville continue de s'accroître. Je ne vais pas appeler de mes vœux la baisse de cette dotation, nous en avons besoin à bien des endroits, mais elle confirme que sur un certain nombre de sujets, le pouvoir d'achat de nos concitoyens, leur situation économique et sociale, sont difficiles.

Y a-t-il des interventions ou des remarques ? Monsieur de JENLIS.

M. DE JENLIS : Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi de m'exprimer suite à la présentation de ce Compte administratif 2025. Il relève d'un caractère assez particulier puisque c'est le dernier exercice complet de la mandature que l'ai eu l'honneur de conclure. Au-delà des chiffres, et je remercie d'ailleurs Félix BODOULÉ SOSSO qui l'a présenté avec un esprit de synthèse et surtout de sincérité et de vérité, il permet surtout de porter une appréciation extrêmement objective de la situation financière que nous transmettons aujourd'hui à votre majorité. Et les résultats sont clairs. La Ville d'Amiens présente des finances saines, des finances solides, des finances équilibrées, et très sincèrement, c'est tout sauf le fruit du hasard. Les recettes de fonctionnement progressent sans augmentation des taux d'imposition communaux, les recettes courantes atteignent près de 189 millions d'Euros en 2025 contre 183 millions en 2024. Mais surtout, la Ville conserve un niveau d'épargne particulièrement élevé, avec plus de 28 millions d'Euros d'autofinancement, et elle dispose de ce fait des moyens nécessaires pour financer une part importante de ses investissements sans recourir excessivement à l'emprunt. Et c'est là, à mes yeux, l'indicateur le plus important, car l'épargne brute, comme cela a été illustré par Félix BODOULÉ SOSSO avec un magnifique graphique, constitue le véritable moteur de l'investissement public local. Plus elle est élevée et plus la

collectivité dispose de marges de manœuvre pour moderniser ses équipements, pour accompagner les transitions et répondre aux attentes des habitants. Et grâce à cette capacité d'autofinancement, ce sont près de 39 millions d'Euros qui ont été aussi investis en 2025 pour les écoles, pour les équipements publics, les espaces publics, le patrimoine communal et les projets d'avenir. Et ces investissements ont été réalisés tout en poursuivant le désendettement de la Ville. L'encours de la dette est passé de 73,2 millions d'Euros en 2020 à 67,3 millions d'Euros en 2025, avec une diminution de près de 6 millions d'Euros sur la durée du mandat, et nous avons une capacité de désendettement absolument exceptionnelle de 2,6 années à la fin de l'exercice 2025 quand, je le rappelle, la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants s'établit autour de 6,2 années.

Je voudrais d'ailleurs souligner un fait qui me paraît essentiel. Jamais, je dis bien jamais, la Ville d'Amiens n'a autant investi qu'en 2024 et en 2025, tout en conservant un niveau d'épargne aussi élevé et en réduisant son endettement. Autrement dit, nous n'avons pas choisi entre investir et préserver les équilibres financiers, nous avons démontré qu'il était possible de faire les deux simultanément. Et c'est précisément ce qui permet une gestion exigeante des dépenses de fonctionnement. Nous démontrons ainsi qu'il est possible de concilier trois objectifs : investir fortement, maintenir un service public de qualité, et préserver les équilibres financiers de la collectivité. C'est donc un héritage financier particulièrement robuste que nous vous transmettons aujourd'hui.

Mais ce compte administratif ne constitue pas seulement le bilan d'un mandat, il marque également le point de départ du vôtre, et le principal enseignement que l'on peut tirer de ces résultats est simple : cette situation favorable n'est jamais acquise. La facilité serait de casser la tirelire, la facilité serait de laisser progresser les dépenses de fonctionnement plus vite que nos ressources, mais ce chemin conduit toujours au même résultat : une spirale infernale avec une épargne qui se dégrade, des capacités d'investissement qui se réduisent et, à terme, davantage de dette ou davantage d'impôt.

Nous avons fait le choix de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et c'est précisément cette discipline de gestion qui nous a permis de maintenir une épargne élevée, d'investir à un niveau historique, et de réduire simultanément l'endettement. C'est pourquoi je forme le vœu que cette exigence de rigueur continue à guider l'action municipale dans les années qui viennent. L'enjeu n'est pas seulement de préserver de bons ratios financiers, l'enjeu est avant tout de permettre à Amiens de continuer à investir pour son avenir tout en maintenant une pression fiscale maîtrisée et un niveau d'endettement faible. Les comptes qui nous sont présentés ce soir montrent qu'il est possible de conjuguer investissement, qualité du service public, stabilité fiscale et désendettement. C'est cette trajectoire que nous avons suivie durant le précédent mandat. De 2014 à 2026, conformément à l'engagement que nous avons pris devant les Amiénois, les taux des impôts communaux n'ont pas été augmentés. Ce choix a été mûrement réfléchi, il était audacieux, il a été rendu possible par une gestion rigoureuse et par la volonté constante de ne pas faire des contribuables la variable d'ajustement des équilibres budgétaires.

Je souhaite là aussi que cette ligne de conduite continue d'inspirer l'action municipale dans les années à venir, et puisque nous débattons ce soir du bilan financier de la Ville et des perspectives qu'il ouvre pour l'avenir, je souhaiterais savoir si vous partagez cet objectif de stabilité fiscale et si vous êtes prêt à prendre devant les Amiénois l'engagement de ne pas augmenter les taux des impôts communaux durant cette mandature. Pour notre part, nous serons une opposition exigeante mais constructive. Nous soutiendrons tout ce qui contribuera à préserver les équilibres financiers de la Ville, sa capacité d'investissement et la bonne utilisation

de l'argent public car, au-delà de nos sensibilités politiques, les finances de la Ville appartiennent à tous les Amiénois. Je vous remercie.

M. FAUVET : Merci, Monsieur de JENLIS. Il y a deux Hubert, le Hubert de cette semaine, et vous découvrirez la semaine prochaine le Hubert de la semaine 2, lorsque nous examinerons la situation de la Métropole dans laquelle il était aux manettes au côté de sa majorité, et vous verrez que la situation est beaucoup plus difficile du côté de la Métropole et que, du coup, les réjouissances que nous pouvons avoir ce jour, et que nous ne contestons pas - Monsieur BODOULÉ SOSSO a parfaitement et honnêtement présenté la situation -, offrent des perspectives beaucoup moins réjouissantes du côté de la Métropole qui, je vous le rappelle, exerce bon nombre de compétences sur le territoire de notre commune, et parfois même opère des compétences de la Ville. Il faut donc savoir raison garder, être modeste et humble sur cette situation. Nous verrons dans les jours et semaines qui viennent que la situation n'est pas du tout la même, nous dépassons les 6,5 années de désendettement du côté de la Métropole. Il faut être beaucoup plus prudent.

Sur la question de la fiscalité, certes les taux communaux n'ont pas évolué durant votre mandat, mais la plupart des services rendus aux usagers ont fortement augmenté : les ordures ménagères, le prix de l'eau et un certain nombre d'autres services publics, et au final, la facture pour nos usagers, pour nos habitants, pour nos contribuables, est tout de même beaucoup plus importante. Je donne la parole à MM. DEFFONTAINES et BODOULÉ SOSSO.

M. DEFFONTAINES : Je remercie Monsieur de JENLIS pour son intervention, finalement très comptable, et je salue l'exercice et la manière dont vous avez procédé, mais nous ne sommes pas ici que des comptables et derrière ces tableaux il y a des choix politiques qui ont été faits. Evidemment, nous voterons pour, non pas pour acquiescer les politiques municipales qui ont été prises, et d'ailleurs nous ne jugerons pas les décisions prises sous l'ancienne mandature, vous aviez toute légitimité pour le faire, mais nous souhaitons voter pour aussi passer à autre chose, et une autre manière de mettre en place des politiques publiques à l'échelle de notre commune. Nous sommes ici des responsables politiques, nous devons prendre des décisions politiques, et les 15 et 22 mars dernier, les Amiénois ont démontré qu'ils voulaient du changement, et ce changement, nous nous devons de le mettre en place. Monsieur le Maire, vous avez esquissé quelques lignes qui nécessiteront toute vigilance, et je salue l'effort entrepris dès le début de ce mandat pour mener et afficher au grand jour les priorités qui seront celles de notre majorité. Je pense, bien sûr, à la jeunesse, priorité affichée à travers la baisse des tarifications de cantine, à travers l'augmentation du nombre d'enfants qui partiront en vacances cet été, je pense, évidemment, au débat important que nous aurons à l'échelle métropolitaine sur la question des transports. Mais aussi une ville plus juste, plus équilibrée entre l'ensemble des quartiers, avec des services publics accessibles, des commerces de proximité que l'on retrouve dans l'ensemble des quartiers. Finalement, c'est ce qui a conduit une majorité d'Amiénoises et d'Amiénois à voter en faveur de cette nouvelle équipe municipale. Bien évidemment, je l'ai dit, nous voterons pour, non pas pour valider les choix politiques qui ont été pris par l'équipe précédente, mais bien pour se dire qu'il faut tourner la page. Et je pense que les quelques arbitrages qui ont été entrepris depuis ce début de mandat sont de très bon augure pour la majorité que nous représentons.

Enfin, je souhaitais évoquer un autre sujet, qui est probablement l'éléphant au milieu de la pièce. Nous avons un gouvernement qui se désengage de plus en plus de ses compétences, de ses délégations. Nous avons d'ailleurs eu un débat lorsque nous avons évoqué la question de la place de la police lors de cette mandature, et ce n'est pas la seule mission sur laquelle le gouvernement se désengage, je pense aux questions de logement et, plus généralement, à

l'ensemble des services publics qui disparaissent peu à peu de nos quartiers. De ce fait, il incombe à nous, majorité, de prendre de plus en plus d'attributions sans pour autant que les dotations globales de financement, que les dotations de l'Etat ne suivent derrière pour permettre à notre collectivité, que ce soit Amiens Métropole ou la Ville d'Amiens, de mettre en place des services publics suffisants. Et je souhaite qu'en tant que représentant d'Amiens et d'Amiens Métropole, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, vous puissiez continuer à interpeller les services de l'Etat sur la nécessité d'aider, d'accompagner, de permettre à l'ensemble des collectivités de mener les politiques publiques pour lesquelles ils ont été élus. Nous partageons cette ambition de ne pas lever des impôts supplémentaires, mais Monsieur de JENLIS, Messieurs de l'opposition, je vous interpelle en tant que représentants de la majorité présidentielle pour que vous-mêmes puissiez faire remonter à vos instances de direction la nécessité que l'ensemble des collectivités territoriales puisse vivre dignement et surtout mettre en place les politiques permettant de financer les services publics essentiels à nos concitoyennes et concitoyens. Si nous agissons toutes et tous ensemble en faveur de l'augmentation notamment de la dotation globale de financement, demain nous pourrions non seulement ne pas augmenter les impôts, mais surtout avoir des services publics pour l'ensemble de nos quartiers, ce qui, je crois, n'était pas forcément le cas sous les précédentes mandatures.

M. BODOULE SOSSO : Un petit élément de contexte pour appuyer les propos de Monsieur le Maire, sur la bonne situation de la Ville en regard de la situation de la Métropole, qui n'est pas mauvaise mais un peu plus préoccupante. Il y a une réalité, qui ne dépend pas forcément des exercices précédents, mais c'est quand même un choix politique : l'avantage pour Amiens est qu'elle n'ait pas indexé le coût annuel des différences qui sont du transfert de charges et de recettes, c'est-à-dire que globalement, on a décidé que si l'on transfère tant de charges, on récupère tant de fiscalité, et il y avait quand même une différence au titre des compétences transférées. Cette compensation à la Métropole n'est pas indexée sur l'inflation. Depuis une quinzaine ou une vingtaine d'années, cela représente autour de 10 millions d'Euros, charge significative qui représente en réalité une économie pour la Ville. C'est d'ailleurs le cas pour toutes les communes de la Métropole. C'est un choix politique qui, à terme, vise à dégrader en partie les finances de la Métropole et à plutôt favoriser celles des communes. Et il faut aussi noter qu'au plan national, il y a généralement une préservation des dotations des communes par rapport à celles des EPCI, des métropoles, comités d'agglomération etc.

Je souhaitais terminer sur ce tableau qui montre que la capacité de désendettement varie pas mal, passant de 3 en 2022 à un peu moins de 2 en 2023-2024 et repassant à 2,63. Cela accrédite ce que dit Monsieur de JENLIS, il y a une accélération des investissements 2024-2025, et on voit bien que lorsque l'on souhaite réaliser des investissements, il y a évidemment un choix à opérer, mais on dégrade nécessairement cet indicateur. Il y a une vigilance accrue à avoir sur où l'on va et sur le fait de rester en dessous des 12, mais surtout à ne pas aller trop au-dessus de 6 ou 7. Quelle que soit la majorité, ce ratio est amené à bouger, peut-être qu'il redescendra et remontera, puis redescendra, il doit se stabiliser autour d'une zone que nous estimons convenable entretemps. Et l'on ne souhaite pas augmenter les impôts pour ramener le ratio plus bas. Il faut aussi avoir en tête que si nous empruntons plus, nous aurons plus d'intérêts sur les prêts. Ce ratio n'est pas une finalité, ce n'est pas une fin en soi, c'est un indicateur. Selon le principe en statistiques, appelé la loi de Goodhart, quand un indicateur devient un objectif, il cesse d'être un bon indicateur. Je pense que nous sommes exactement dans ce cas.

M. FAUVET : Monsieur BEUVAIN et Monsieur de JENLIS.

M. BEUVAIN : Je partage le propos de Léon DEFFONTAINES dans son entièreté. J'apporte une précision. Si je siége dans une assemblée où je suis minoritaire et que je ne vote pas le budget primitif, je ne vote pas le compte administratif. Aujourd'hui, on s'y sent un peu obligé parce que c'est un acte de responsabilité également de notre part, et même si le morceau à avaler a un goût que nous aurions aimé différent, c'est un gage de responsabilité pour éviter que nous nous mettions en difficulté légalement avec le Code Général des Collectivités Territoriales, lequel prévoit normalement une procédure spécifique si l'on rejetait ce compte administratif, ce qui nous amènerait devant le Préfet qui convoquerait la Chambre Régionale des Comptes, et celle-ci vérifierait la légalité, la tenue des comptes administratifs avec le compte de gestion. Cela aurait pour mesure une perte de crédibilité peut-être sur le vote du Conseil municipal, une intervention de la Chambre Régionale des Comptes, ce qui n'est jamais agréable, et puis un retard dans certaines décisions financières que pourrait prendre la commune. Si je vote ce soir, comme l'indique également Léon DEFFONTAINES, ce compte administratif, c'est principalement pour ces raisons, pour ne pas nous mettre en difficulté administrative par rapport à la légalité à rendre un compte administratif qui, je rassure Hubert de JENLIS, aux yeux des choix politiques qu'il a opérés, est fidèle aux engagements qu'il a pris. Et il y a une tradition dans cette enceinte municipale, cela a toujours été dit et relevé il y a une trentaine d'années par Jacques LESSARD et par ses successeurs, il y a toujours eu une certaine forme de transparence et de bonne gestion municipale des comptes de la Ville d'Amiens. Certains peuvent en douter, mais si je me permets de le dire, c'est que je suis également en capacité de regarder quelques exercices faits précédemment, qui pouvaient être, certes, fort contestables au regard de ce que n'avaient pas fait d'autres majorités municipales, mais qui, au final, n'ont jamais grevé les finances municipales comme elles peuvent l'être peut-être dans une autre instance. Aujourd'hui, je vote ce compte administratif pour tourner une page et passer à autre chose, comme l'a dit Léon DEFFONTAINES, mais également sous forme de responsabilité pour ne pas nous mettre en difficulté avec la Préfecture et avec la Chambre Régionale des Comptes.

M. DE JENLIS : Je suis un peu surpris que certains fassent des polémiques ou utilisent des propos polémiques. Je ne pense pas avoir tenu des propos polémiques en ce qui me concerne. Je sais aussi que je n'ai pas eu la réponse à la question que j'ai posée, car je n'ai pas entendu d'engagement de votre part de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux. Et après je n'ai pas compris pourquoi il y a un Hubert des villes et un Hubert de la Métropole. Aujourd'hui, nous sommes en Conseil municipal, nous sommes sur le compte administratif de la Ville. C'était peut-être une pirouette de votre part, Monsieur le Maire, pour ne pas répondre à ma question, c'est comme cela que je le prends. Après, Monsieur DEFFONTAINES, chaque fois que vous intervenez, je n'arrive pas à saisir si c'est le porte-parole du parti communiste français qui parle ou si c'est un conseiller municipal, car vous avez toujours une fâcheuse tendance à faire du national. Je comprends, vous êtes jeune, vous avez des responsabilités nationales importantes, vous avez un avenir sûrement important aussi au sein de votre famille politique, mais je n'ai jamais compris, dans les exécutifs ou instances dans les collectivités locales, quand on se met à faire de la politique nationale, je pense que l'on est à côté de la plaque car nous sommes tous là, vous comme nous, pour nous occuper des Amiénois. Et après, les considérations du gouvernement de machin, ou de celui de machin... Je n'ai pas parlé du gouvernement Hollande qui a gelé tous nos crédits. Pour moi, ce n'est vraiment pas le lieu. Maintenant, chacun est libre de dire ce qu'il a envie de dire, mais restons sur des considérations qui concernent les Amiénois. Après, Laurent BEUVAIN, là aussi, c'est une espèce de gymnastique intellectuelle pour dire que je vais voter, mais si je ne votais pas, ce serait la catastrophe, mais comme je vais voter pour, ce ne sera pas la catastrophe. J'aimerais savoir ce qui est extrêmement difficile à voter dans ce compte administratif, ce qui peut vous provoquer des ulcères à l'estomac de voter ce compte administratif. Il n'est pas politique, il est bon, cela a été dit, et je remercie une fois de plus Félix BODOULÉ SOSSO. Je tiens aussi à souligner son niveau de compétence, car

s'accaparer les finances publiques est un exercice difficile et franchement chapeau ! De plus, c'est fait avec sincérité, vérité, et c'est exactement ce genre de langage que l'on aime entendre.

M. FAUVET : Sur le Hubert de la Ville et le Hubert de la Métropole, Monsieur SOSSO a illustré ce que je voulais dire. Aujourd'hui, un certain nombre de mauvaises nouvelles obèrent beaucoup plus le budget de la Métropole que celui de la Ville. Et force est de constater que c'est la même équipe qui était aux manettes. Comme on voit que nos destins sont liés, que bon nombre de sujets sont communs, que de nombreux investissements dépendent de la capacité de la Métropole à les faire, je ne suis pas totalement serein par rapport à la présentation de ce soir si elle est mise en perspective avec ce qu'il se passe à la Métropole. Sur la fiscalité, nous avons déjà pris l'engagement pendant la campagne, il n'y a donc aucune difficulté à vous répéter ce qui avait été dit à l'époque. J'ajouterai que le législateur va peut-être, lui, faire évoluer les choses dans les mois ou années qui viennent, notamment sur une compétence qui relève de la Métropole sur la gestion des zones humides et des considérations liées à l'eau, la taxe Gemapi. Nous assumons aujourd'hui cette compétence sans avoir pu ou voulu lever cette taxe. Il va bien falloir à un moment s'y pencher et peut-être y aura-t-il des décisions, non pas difficiles mais responsables à prendre sur le sujet. Monsieur SAVREUX.

M. SAVREUX : Au nom de notre groupe, je me réjouis aussi de ces bons comptes administratif et de gestion qui résultent d'une bonne gestion des deniers publics dans les deux mandats précédents. Nous vous livrons, je crois, une situation financière saine, nous vous laissons une maison en bon ordre. Nous l'avons fait dans un contexte d'autant plus compliqué que rien ne nous a été épargné, en particulier dans le mandat précédent puisque nous avons dû faire face à la crise sanitaire qui a lourdement impacté nos comptes publics, nous avons aussi dû faire face à la guerre en Ukraine qui a fait exploser les coûts de l'énergie, et puis ce désengagement constant de l'Etat, avec une baisse chaque année de nos dotations ou des compensations. Malgré tout, nous avons tenu la barre, nous l'avons fait parce que nous avons réalisé des économies en interne, et nous avons réalisé ces économies sans fragiliser le tissu associatif local, puisque nous n'avons pas baissé les subventions aux associations alors que d'autres collectivités ont fait des coupes drastiques dans ce domaine. Nous avons aussi dû fortement investir à la Métropole. Vous dites que la situation est moins favorable à la Métropole, c'est aussi le résultat des nombreux investissements que nous avons réalisés car c'était nécessaire. Les derniers grands équipements dataient de l'époque de Gilles de Robien, tout a 30 ans aujourd'hui, il faut donc effectivement remettre à niveau ces équipements, et puis il y avait aussi de nouveaux investissements à réaliser parce que nous avons constaté une certaine inertie de la part de nos prédécesseurs sur le sujet. Cette intervention n'a nullement pour objectif de critiquer vos orientations, après tout les Amiénois ont tranché, mais simplement une invitation à adopter la même posture dans la gestion des deniers publics en n'augmentant pas les taux d'imposition, nous y serons extrêmement vigilants. Nous voterons pour ce compte de gestion et ce compte administratif. En revanche, par souci de cohérence avec notre vote sur les colonies de vacances lors du dernier Conseil municipal, nous nous abstiendrons sur la Décision Modificative.

M. FAUVET : Madame ERCAN.

MME ERCAN : En effet, nous avons plutôt des bons résultats sur ce compte administratif, mais quand je regarde la programmation pluriannuelle des investissements et le taux de réalisation des investissements, il me semble que nous étions à 50%. Entre les autorisations de programme votées et les crédits alloués pour des dépenses d'investissement, il y a quand même un écart important, c'est-à-dire que même si sur les deux dernières années, il y a eu une accélération des dépenses d'investissement, on sent quand même une lenteur de l'investissement entrepris

par la majorité précédente. Et on observe aussi, en ce qui me concerne sur ma délégation, notamment sur l'entretien du patrimoine des écoles, le patrimoine bâti, un retard significatif qui a été pris. A ce sujet, je note quand même un gros bémol.

M. FAUVET : Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. BEUVAIN : Juste une précision pour mon camarade Hubert de JENLIS, je n'ai pas fait une pirouette intellectuelle, j'ai juste rappelé ce qui est spécifié dans l'article L1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir que si le compte administratif n'est pas voté, il revient au Préfet de saisir la Chambre Régionale des Comptes. Je n'ai pas promis la catastrophe des sept plaies d'Egypte pour Amiens, et je n'ai émis aucune réserve ni critique sur la réalisation du compte administratif. Je conclurai en disant que si le groupe communiste à l'époque n'a pas voté le budget primitif, s'il ne vote pas le compte administratif comme cela se pratique dans toutes les assemblées quelles qu'elles soient, communales, départementales, régionales, c'est juste pour permettre que nous ne soyons pas handicapés demain pour poursuivre la gestion de la Ville d'Amiens. Je n'invente rien, les textes sont là et le Code Général des Collectivités également, pour nous le rappeler.

M. HUTIN : Je souhaitais faire un petit zoom sur l'annexe verte liée à ce compte administratif, présenté pour la deuxième année, avec pour l'instant des résultats sur l'axe 1 relatif au changement climatique, et sur l'axe 6 relatif à la biodiversité. Cette démarche avait été initiée en amont de la réglementation maintenant imposée aux collectivités. Cela nous permet, à posteriori, de nous rendre compte des investissements qui ont été faits de façon utile pour réduire les effets du changement climatique. Nous verrons dans les prochaines années le travail à faire sur l'adaptation au changement climatique. Nous sentons déjà aujourd'hui que nous avons besoin de travailler sur les bâtiments, sur les écoles. Des choses ont déjà été testées dans les cours d'école, mais qu'il va falloir généraliser.

Sur les résultats à posteriori, et nous espérons pouvoir le faire en amont, notamment sur les décisions budgétaires, ils sont globalement favorables au changement climatique. Il reste des investissements qui l'ont été de façon défavorable à hauteur de 9%, des choses qui peuvent être améliorées au niveau des dépenses considérées comme neutres. Donc certaines améliorations qui permettent de passer d'un investissement neutre à un investissement qui va permettre de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, nous en avons plus que besoin, et nous verrons dans les années à venir sur la biodiversité. Nous allons y travailler avec les services, à la fois la transition énergétique, écologique, et avec les services des finances afin d'améliorer ces outils de suivi, voire d'anticipation des investissements pour qu'ils soient davantage utiles à la transition écologique et énergétique.

M. FAUVET : Tout le monde comprend mieux ainsi le contenu de votre délégation qui va s'amplifier dans les années à venir. Monsieur TOUMI a demandé la parole.

M. TOUMI : Effectivement, on constate que la gestion des finances a été plutôt saine, mais en raison d'un désengagement des investissements dans la vie quotidienne par la majorité précédente : manque de policiers, manque de moyens des policiers pour assurer la sécurité des habitants, des commerces qui ferment, et si vous allez vous promener en ville, il y en a plus que dix, des rues qui ne sont pas entretenues, une adaptation au changement climatique qui n'est pas à la hauteur et largement à la traîne, plus de 8 000 logements vacants sur la commune. C'est votre bilan. Alors oui, vous avez eu une gestion saine, mais à côté de cela, d'innombrables engagements n'ont pas été tenus dans la vie quotidienne. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre les décisions 8 à 10 et nous nous abstiendrons sur la décision 6 relative à la

Décision Modificative considérant, Monsieur FAUVET, que vous n'avez pas présenté des économies en ce début de mandat alors que vous auriez pu faire plus que seulement des économies de cabinet.

M. FAUVET : Si vous avez des pistes d'économie sans réduire les services aux usagers, faites-nous signe plutôt que de rester dans l'incantation. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. BODOULE SOSSO : Si, il y a bien eu des économies sur la Décision Modificative. 1,7 million moins 1 million = 700 000 €.

M. FAUVET : Nous avons, par exemple, réduit les dépenses de cabinet de 150 000 €, et nous avons d'autres pistes d'économies qui sont réalisées, notamment dans l'utilisation des frais de représentation. Nous vous ferons la liste en fin d'année.

6 - DECISION MODIFICATIVE N° 1. EXERCICE 2026.

ADOPTÉ

Observations :

M. CLERENTIN (pouvoir de Mme BELLINA), Mme LEPLAT ont voté contre.

M. SAVREUX, Mmes DELÉTRÉ, ZEITOUN, MM. TOUMI, VILLALPANDO, Mmes DÈCLE, PRÉVOST, MM. LORIC, BIENAIMÉ, de JENLIS, LHERMITTE, Mmes RIPOLL, RUIN, BOYARD se sont abstenus.

7 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2025. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE.

M. FAUVET : Bien que n'étant pas en fonction sur l'exercice 2025, je propose en application du Code Général des Collectivités Territoriales de désigner Madame ERCAN comme président de séance pour le vote du compte administratif.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8 - COMPTE DE GESTION. EXERCICE 2025. APPROBATION.

ADOPTÉ

Observations :

MM. TOUMI, VILLALPANDO, Mmes DÈCLE et PRÉVOST ont voté contre.

M. FAUVET : Je laisse la présidence à Madame ERCAN.

(MM. FAUVET et de JENLIS quittent la salle).

9 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2025. APPROBATION.

ADOPTÉ

Observations :

MM. TOUMI, VILLALPANDO, Mmes DÈCLE et PRÉVOST ont voté contre.

MM. FAUVET (pouvoir de Mme DELÉPINE), de JENLIS (pouvoir de M. LORIC) étaient absents de la salle au moment du vote.

(MM. FAUVET et de JENLIS reviennent en séance).

10 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2025. AFFECTATION DES RESULTATS.

M. FAUVET : Je vous propose maintenant d'affecter les résultats de fonctionnement, prioritairement et conformément à la réglementation, à la couverture des déficits nets d'investissement constatés au compte administratif 2025.

Ainsi, il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé comme suit :

- Pour le budget principal, à hauteur de +10 946 135,67 € en intégralité pour le financement du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent.
- Pour le budget annexe Parcs de stationnement à hauteur de +168 408,48 € pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et pour le solde en excédent d'exploitation reporté.

Y a-t-il des interventions, des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. TOUMI, VILLALPANDO, Mmes DÈCLE, PRÉVOST, M. CLÉRENTIN, Mmes BELLINA et LEPLAT se sont abstenus.

11 - AGENCE FRANCE LOCALE. SOCIETE TERRITORIALE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. FAUVET : Par délibération en date du 9 avril 2026, la Ville d'Amiens a procédé à la désignation de ses représentants au sein de l'assemblée générale de l'Agence France Locale - société territoriale. Il y a lieu cependant de modifier ces désignations puisque Félix BODOULÉ SOSSO, précédemment désigné suppléant, siège pour le compte d'Amiens Métropole. Je vous propose donc de le remplacer par Jean-Claude ESTER. Thomas HUTIN resterait bien titulaire. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - ASSOCIATION FRANCE URBAINE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. FAUVET : Par délibération également du 9 avril 2026, nous avons désigné nos représentants à l'Association France Urbaine, dont les statuts prévoient que chaque personne morale membre est représentée à l'assemblée générale de l'association par son représentant légal et trois représentants désignés, dans le respect de la parité.

Il s'avère nécessaire de modifier ces désignations puisque certains représentants désignés pour la Ville d'Amiens siègent également pour le compte d'Amiens Métropole.

Je propose donc de remplacer Assia NOUAOUR et Zoé DESBUREAUX par Esra ERCAN et Nina BRAY. Et je serai moi-même représenté par Laurent BEUVAIN. Pas d'objection ?

13 - COLLEGES ET LYCEES. CONSEILS D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. FAUVET : Il s'agit ici, à travers la même mécanique, mais départementale, de remplacer Laurent BEUVAIN et Dolorès ESTEBAN, précédemment nommés au collègue Rosa Parks, puisqu'ils siègent déjà pour le département de la Somme, par Nicolas CARDOT en qualité de titulaire et Goulven BLANCHARD en qualité de suppléant. Pas de remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - ANIMATIONS ET EVENEMENTS. EPCC CIRQUE. SUBVENTION. 4^{EME} REPARTITION. ANNEE 2026. CONVENTION.

M. BAÏS : La Ville d'Amiens souhaite apporter son soutien aux associations et établissements qui œuvrent sur son territoire en versant une subvention afin de leur permettre l'organisation de manifestations présentant un intérêt public local et contribuant à rendre la ville toujours plus attractive.

C'est pourquoi je vous propose d'attribuer à l'EPCC Pôle Nationale des Arts du Cirque et Arts de la rue, dans le cadre de la manifestation "Les Tentaculaires", une subvention d'un montant de 100 000 € au titre de l'année 2026.

Il convient d'approuver la convention à intervenir et en autoriser sa signature par Monsieur le Maire.

M. FAUVET : Le 3 juillet, les Tentaculaires est un rendez-vous incontournable. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Monsieur BLANCHARD.

M. BLANCHARD : Nous voulons saluer le festival des Tentaculaires qui accueille cette année encore une vingtaine de compagnies et de spectacles tout au long de ces trois jours de fête et qui, tous les ans, rassemble près de 30 000 spectatrices et spectateurs. Nous sommes fiers qu'Amiens propose l'un des festivals d'arts de la rue les plus anciens de France, devenu un grand succès d'année en année. Les Tentaculaires contribuent à faire rayonner Amiens au travers des différents lieux où se déroulent les représentations. Et pour que ce festival continue d'être gratuit, il est primordial que la collectivité maintienne son soutien financier. Mais il est également important que le festival s'inscrive pleinement dans la politique culturelle de la collectivité et puisse être porté conjointement avec l'EPCC Cirque.

Par ailleurs, Amiens, ce n'est pas que le centre-ville et la culture n'est pas que pour les touristes. De ce fait, nous souhaitons profiter de cet élan pour aller encore plus loin en proposant de mettre en avant d'autres quartiers de notre belle ville. En effet, nous pensons que les Tentaculaires ne devraient pas se restreindre uniquement au centre-ville car la culture doit être accessible partout et pour toutes et tous. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'avait été pensée la Fête dans la Ville lorsqu'elle a été créée en 1978, je crois, par René LAMPS. Il y a encore quelques années, des spectacles étaient organisés dans d'autres quartiers de la ville, que l'on participait ainsi à valoriser. On peut citer, par exemple, Etouvie en 2007 qui a pu profiter d'une soirée orchestrée par le théâtre de l'Unité, en lien avec l'annonce de la destruction de la Tour Bleue. Ce projet a été pensé durant des semaines en incluant les principaux intéressés aux ateliers. La compagnie était d'ailleurs revenue en 2013 et 2014. En 2012, c'est le quartier Elbeuf

qui a été mis à l'honneur le temps d'une soirée marquant la fin d'une résidence d'artiste ayant mené un projet sur le langage avec les habitantes et habitants du quartier, le tout accompagné d'un spectacle déambulatoire et d'une parade de rue musicale. Des temps de vie, vecteurs de partage, de convivialité, de lien social.

En s'appuyant sur ce modèle ayant déjà fait ses preuves, nous pourrions redéployer une partie du festival en dehors du centre-ville. Ainsi, chaque année, un quartier d'Amiens serait associé au festival dans l'optique plus générale de leur redonner toute leur place dans les événements organisés ou soutenus par la collectivité. Une troupe, une ou un artiste local(e) construirait sa représentation en lien avec les habitantes et habitants du quartier, mais aussi avec les enfants des centres de loisirs, des personnes retraitées, des membres d'associations, bref, les habitants du quartier. Un moment festif, ancré localement, pour lancer le festival et afin de lier les deux, nous pourrions imaginer une déambulation festive pour rejoindre le centre-ville, et le lancement officiel des Tentaculaires depuis le centre-ville. Les Tentaculaires porteraient alors parfaitement leur nom, capables de s'étendre jusqu'aux quartiers comme de ramener les habitants vers le centre-ville, ils épouseraient vraiment la forme de leur animal totem. Je vous remercie.

M. FAUVET : Merci, Monsieur BLANCHARD, pour ces réflexions et ces propositions sur un événement emblématique pour notre ville. Y a-t-il d'autres interventions ou questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - CRECHE ASSOCIATIVE PAIN D'EPICE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'INVESTISSEMENT. CONVENTION.

M. DE CLERCK : Dans le cadre de sa politique, la Ville d'Amiens est soucieuse d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles au sein des crèches et contribue à maintenir la sécurité, la conformité des infrastructures en apportant son soutien financier.

Afin de garantir une meilleure qualité de service et de travail, et afin de répondre aux exigences bâtimentaires en vigueur et de mettre les locaux aux normes, l'association a fait appel à la Ville d'Amiens pour l'aider à poursuivre la réhabilitation et la mise en conformité du bâtiment.

C'est pourquoi je vous propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la crèche Pain d'Epice afin de contribuer au financement des travaux, dont le coût total s'élève à 77 857 €. Il conviendrait d'approuver et d'autoriser la signature de la convention à intervenir avec la crèche.

J'en profite pour féliciter tous les agents des crèches qui travaillent durant ces journées de canicule avec parfois du bricolage pour un meilleur accueil des enfants.

M. FAUVET : Madame DELÉTRÉ.

MME DELETRE : Bonsoir à toutes et à tous. Le groupe Amiens demain s'associe pleinement aux propos de Monsieur de CLERCK et il votera au sujet des personnels des crèches et des enfants qui s'adaptent à ces fortes chaleurs. Il votera également la subvention exceptionnelle à la crèche associative Pain d'Epice. A l'instar d'autres groupes de cette assemblée il souhaiterait qu'une communication ou qu'une présentation nous soit faite à court ou moyen terme sur l'état des lieux de l'accueil des jeunes enfants, que ce soit en crèche municipale et associative, car quand les services de la Ville ou du Département disent qu'il ne manque pas de places, d'autres prises de parole peuvent laisser penser que... Donc il nous semblerait intéressant, à l'aune

notamment du déménagement des crèches du centre-ville vers la structure à venir de la crèche Au Bord de l'eau, et en perspective aussi de la baisse du taux de natalité, que nous puissions tous nous pencher sur ce sujet. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. FAUVET : Nous avons évidemment une vision, pas exhaustive mais à jour de l'offre. Nous la verserons dans la besace commune. Peut-être pouvons-nous le faire en commission de façon plus opportune. Et je charge Monsieur de CLERCK de préparer ce travail. Merci d'avance.

M. DE CLERCK : C'est un travail dont nous avons déjà un peu discuté en commission, et notamment sur la façon dont nous pouvons aider les crèches associatives. Je n'ai pas très bien compris le sens de votre question, pouvez-vous la reformuler ?

MME DELETRE : Ce n'est pas vraiment une question, mais plutôt une demande de présentation d'un état des lieux complet, d'un état de l'art, à la fois sur le nombre de places en crèche, mais aussi pour anticiper les besoins à venir, ou non d'ailleurs du fait de la baisse du taux de natalité, pour que nous puissions travailler main dans la main sur ces sujets et être parfaitement au fait, notamment pour répondre aux familles qui, parfois, nous interrogent sur les places en crèche.

M. DE CLERCK : Cet état des lieux est en cours avec notamment l'enjeu des assistantes maternelles, profession qui est vieillissante, ce qui est aussi à prendre en considération. Mais cela fait effectivement partie de nos préoccupations.

M. FAUVET : Donc en commission une photographie sur l'offre collective et plus individuelle, avec les ASMA. Y a-t-il d'autres interventions ou questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - ENEDIS. CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE. AVENANT N° 2.

M. CHOQUET : C'est un point très formel puisque nous avons un contrat de concession et donc un avenant qui concerne seulement les circonstances d'interruption ou de non-renouvellement du contrat. Ce contrat avait été conclu en 2019 pour une durée de 30 ans, pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie. Ce contrat avait été établi selon un modèle élaboré en 2017 par la Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies, France Urbaine, Enedis et EDF, et ce modèle de contrat a été modifié en 2024.

L'objectif est donc d'approuver l'avenant visant à intégrer ces modifications qui portent sur les modalités d'application et la clause d'indemnité en fin de contrat, de façon à mieux tenir compte des principes en vigueur tout en respectant l'équilibre global du contrat selon les règles générales applicables aux concessions, le modèle concessif péréqué de la distribution publique d'électricité et le principe selon lequel cette indemnité ne peut pas constituer une libéralité de la part de l'autorité concédante.

Je vous propose ainsi d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 2 à ce contrat avec Enedis.

M. FAUVET : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**17 - MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE VERBALISATION ELECTRONIQUE. ANNEE 2026.
CONVENTION.**

M. CHOQUET : Dans le cadre de la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique, une convention unique avait été conclue pour les besoins de deux services municipaux (Police Municipale, Service Mobilité). Afin de tenir compte de l'évolution de leur organisation et de leurs missions respectives, il est désormais souhaité que chacun de ces services dispose de sa propre convention. Cette dissociation permettra également une gestion plus claire et plus autonome des activités, des équipements et des outils informatiques associés à la verbalisation électronique.

Je vous propose donc d'approuver la nouvelle convention entre l'ANTAI et la collectivité pour le Service Mobilité.

M. FAUVET : Des remarques ou des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - REGLEMENTS DE DISTRIBUTION DES ABONNEMENTS AU STATIONNEMENT PAYANT RESIDENTIEL, PROFESSIONNEL ET POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE. MODIFICATION.

M. CHOQUET : Il s'agit d'une demande d'approbation pour différents sujets relatifs au stationnement payant résidentiel et PMR. Nous allons avoir une évolution technique avec un nouveau logiciel qui va permettre d'avoir plus de flexibilité et de mettre en place des abonnements de date à date et non plus du 1^{er} septembre au 30 septembre de l'année n+1. Cela va nous permettre aussi de simplifier les démarches pour les usagers. De plus l'abandon du contrôle à posteriori, en permettant à l'usager de compléter son profil lors de sa demande d'abonnement, permettra de limiter les demandes de remboursement en cas d'erreur.

Je vous propose également, pour répondre à des situations exceptionnelles, la création d'un abonnement temporaire à durée ajustable que seul le service pourrait mettre en place, et qui aurait pour vocation de limiter des problématiques liées au défaut d'identification du véritable propriétaire d'un véhicule sur justification d'une main courante ou d'un dépôt de plainte.

Enfin, pour les abonnements résidentiels et professionnels, les justificatifs évoluent avec notamment des attestations d'assurance en cas de prêt d'un véhicule lorsque celui enregistré dans la base est immobilisé.

M. FAUVET : Des remarques ou des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - PARKING DES JACOBINS. RESILIATION ANTICIPEE ET SANS INDEMNITE DU BAIL A CONSTRUCTION ENTRE LA VILLE D'AMIENS ET L'OPAC. REMBOURSEMENT DES IMPOTS FONCIERS 2020-2025.

M. CHOQUET : La Ville avait consenti à l'OPAC, devenu depuis AMSOM Habitat, un bail à construction en 1987 pour l'ensemble immobilier "Ilot des Jacobins" cadastré AK n° 191, pour y réaliser un parc de stationnement de 91 places. L'OPAC avait demandé la résiliation anticipée et amiable du bail en 2018 et 2019, dont la prise d'effet avait eu lieu le 1^{er} mai 2020. Sauf que

depuis cette date, les emplacements sont intégrés à l'offre globale du parking et ne sont plus au bénéfice de l'OPAC/AMSOM.

Toutefois, la délibération destinée à approuver cette résiliation anticipée n'a jamais été soumise au Conseil municipal. Par conséquent, AMSOM Habitat continue d'acquitter la taxe foncière afférente à ces places de stationnement sans en avoir l'usage. Je vous propose donc de valider la résiliation avant son terme dudit bail à construction, d'autoriser la signature d'un acte authentique et de procéder au remboursement d'AMSOM Habitat pour les taxes foncières sur la période 2020-2025, ce qui représente un montant s'élevant à 83 365,67 €.

M. FAUVET : Des questions ? Monsieur TOUMI.

M. TOUMI : Nous voterons évidemment cette délibération, mais je souhaitais profiter de l'évocation du parking des Jacobins pour vous alerter à nouveau sur la situation du Centre des Jacobins et du parking. Ce matin encore, les commerçants se plaignaient de cela. Manifestement, la partie électrique qui est cachée a été vandalisée pour que des marginaux puissent se brancher, ce qui pose aussi des problèmes de sécurité au sens propre, sécurité physique et sécurité matérielle en cas de risque incendie. Des usagers du parking nous indiquent aussi que, malheureusement, l'ascenseur est régulièrement squatté, que des seringues y sont retrouvées. Je souhaite qu'un regard y soit porté de façon pérenne car cela devient vraiment inquiétant. Nous avons déjà de nombreux commerces qui ferment en centre-ville, la galerie des Jacobins est évidemment concernée. Il faut éviter au maximum que ces nuisances et cette insécurité contribuent à l'extinction de nos commerces de proximité.

M. FAUVET : Nous étions cet après-midi même avec plusieurs représentants des commerçants sur plusieurs sujets d'actualité liés à l'espace public, à la sécurité, à des questions sanitaires. Nous renforçons un certain nombre de dispositions, nous nous interrogeons également sur la consommation d'alcool sur l'espace public et sur un certain nombre de phénomènes habituels et, de mon point de vue, trop importants pour que nous ne réagissions pas. Nous sommes donc en train de voir si nous pouvons franchir un cap à ce sujet. Y a-t-il d'autres interventions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - ZAC GARE LA VALLEE. DECLASSEMENT RETROACTIF DES PARCELLES CADASTREES CS N° 260, 359, 373.

M. CHOQUET : La Ville d'Amiens a cédé en 2013 à l'aménageur le tènement foncier cadastré section CS n° 260, 265, 271, 359 et 373 qui supportait les bâtiments du Centre Technique Municipal. Le tènement foncier étant affecté à un service public, il convenait donc de le déclasser avant cession. Ce déclassement a été rendu possible dans la mesure où le bien n'était plus utilisé au jour de la cession pour un service public ni ouvert au public. Pour autant, il n'a pas été réalisé à l'époque. Depuis, les bâtiments ont été démolis, les terrains divisés et une résidence étudiante a été construite sur une partie des parcelles. Sa prochaine mutation nécessite de sécuriser juridiquement la situation.

Je vous propose donc de constater l'absence d'affectation au domaine public des parcelles précédemment cadastrées CS n° 260, 359, 373, au jour de leur cession en date des 19 et 20 novembre 2013 et de décider le déclassement à posteriori des parcelles précitées.

M. FAUVET : Pas de remarques ? Madame DELÉTRÉ.

MME DELETRE : Sur le sujet de la ZAC Gare la Vallée, j'ai vu qu'un certain nombre d'entre vous, et c'est une excellente chose, se sont emparé hier et ont partagé des publications sur les réseaux sociaux pour se féliciter du mouvement et du changement sur le quartier Gare la Vallée en expliquant qu'Amiens construisait le futur avec la ville nature. Je voudrais simplement vous rappeler que c'est ce que nous avons toujours prôné. Bien sûr, la ville nature, c'est notre ADN, et ça l'a toujours été, et ce projet des berges de la Somme que vous avez mis en avant-hier, notamment sur les réseaux mais aussi lors de la réunion publique, est un projet non pas nouveau, mais un projet abouti, après des années d'incubation et des axes d'innovation pour à la fois renaturer un espace à fort potentiel écologique, mettre en place une gestion raisonnée des terres, faciliter les usages circulaires de proximité, tout en n'oubliant pas la réalisation d'un bâtiment bas carbone adapté au risque climatique. Un beau projet comme il en existe d'autres dont vous héritez et que nous sommes fiers d'avoir impulsé avec la SEM, avec la Banque des Territoires, avec le cabinet Murmur également. Certes, il entre dans sa phase concrète et opérationnelle, et c'est une excellente chose que vous en parliez. Il va continuer de transformer ce quartier en profondeur, mais dans le bon sens, puisque tout a été imaginé pour modifier nos comportements et respecter de nouveau la terre qui nous héberge, pour révéler également notre mémoire urbaine, sociale et paysagère sur cette partie du territoire. C'est la vision que j'ai défendue lorsque je suis allée défendre ce projet de grande qualité à Paris en octobre 2025, il y a donc un peu plus de six mois maintenant, avec une task force de trois personnes de grande qualité également. C'est également le projet que nous avons porté ici même avec Thomas LHERMITTE pendant plusieurs années. Alors, puisque vous n'étiez pas en responsabilité, je ne vais pas oser dire que votre mémoire vous fait défaut, mais simplement, Monsieur le Maire, s'il vous plaît, la politique, c'est encore pour beaucoup d'entre nous et pour nos concitoyens de la sincérité, de la bonne foi, et de l'honnêteté intellectuelle. Puisque manifestement vous ne le direz pas pour nous, je le fais, je suis fière que sur ce projet, comme sur de nombreux autres, nous ayons fait preuve d'ambition et de vision, et je suis très heureuse, et mes collègues également, que nous puissions partager cette ambition, cette vision et qu'elle se concrétise. Je vous remercie.

M. FAUVET : Merci, Madame DELÉTRÉ. Dommage que vous n'ayez pas participé à la réunion publique où j'ai rappelé l'inscription de ce projet sur le temps long. Effectivement, je crois que Thomas LHERMITTE était présent, il pourrait en témoigner. Le fait de s'inscrire dans les pas de nos prédécesseurs à ce sujet a été réaffirmé. Je n'ai donc aucune difficulté à le dire aujourd'hui. Quand les choses sont bien faites, on n'a aucune difficulté à s'inscrire dans cette direction. Un certain nombre de choix a d'ailleurs déjà été fait pour adapter le projet à des décisions qui n'avaient pas été prises, mais c'est le fil normal d'un projet. En tout cas, il n'y a pas de fausse modestie ou de pirouette de notre part, c'est un projet dont nous héritons, que nous avons soutenu politiquement ailleurs, sur le terrain, et que nous serons fiers de partager et de porter avec vous. Y a-t-il d'autres interventions ?

MME RIPOLL : Je voudrais aussi rebondir sur ce sujet d'un point de vue pratique puisque l'on parle du quartier Gare la Vallée et que l'on évoque plus largement l'avenir de ce quartier auquel, j'en suis sûre je ne suis pas seule, je suis très attachée. Les projets engagés il y a quelques années pour ce secteur constituent une véritable opportunité d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants. Requalification de la rue de Verdun, développement des mobilités douces, végétalisation. Autant d'orientations que beaucoup d'entre nous soutiennent. Mais cette transformation ne sera pleinement réussie que si elle s'accompagne d'une réflexion pragmatique sur les conditions de circulation dans l'ensemble du quartier. Un quartier agréable, c'est un quartier fluide pour ceux qui y résident. Un quartier attractif et dynamique, c'est un quartier fluide pour ceux qui y travaillent ou le traversent. De nombreux riverains expriment aujourd'hui des inquiétudes quant aux conséquences de la mise en sens unique de la rue de

Verdun et au report de circulation qu'elle pourrait entraîner, notamment sur la rue de la Vallée. Je crois que nous avons aujourd'hui l'occasion d'apaiser ces inquiétudes en proposant une démarche simple : expérimenter avant de pérenniser. L'observation factuelle des flux, des reports de trafic, des contraintes et des obstacles, nourrira les besoins d'ajustement du fonctionnement des carrefours et de la circulation en général. Elle pourrait démontrer que certaines craintes n'étaient peut-être pas fondées et, à l'opposé, pourrait pointer des zones de tension que nous n'aurions pas détectées. Réussir la transformation du quartier, c'est savoir concilier qualité de vie, sécurité et mobilité. Je suis convaincue qu'une démarche progressive et expérimentale serait la meilleure garantie pour atteindre cet équilibre.

M. FAUVET : Merci, Madame RIPELL, propos conformes à ceux que vous aviez portés lors de la réunion publique et auxquels je vous avais répondu qu'évidemment, il reste cette phase sur le plan de circulation globale, à l'échelle du quartier, pas seulement le sens unique de la rue de Verdun, qu'il faut continuer à travailler ensemble. Avec Bertrand CHOQUET, nous avons fait un certain nombre de propositions, qui ne sont évidemment pas définitives, qui seront soumises aux habitants, au comité de quartier, aux personnes qui y travaillent. S'il faut bouger pendant cette phase technique ou s'il faut bouger après parce que sur telle rue, la situation s'avère plus compliquée que la théorie ne l'avait démontré, nous ferons évidemment preuve de sens pratique. Il faut avancer sur ce dossier. Le point de non-retour sur les aménagements annoncés est atteint, nous avons aujourd'hui y compris des échéances importantes en termes de financement acquis, donc plus de retard sur ce dossier mais de l'attention sur les phases suivantes, notamment l'ensemble de la circulation du quartier. Y a-t-il d'autres remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC. CATP. ADHESION.

M. CHOQUET : Je vous propose d'approuver l'adhésion de la collectivité à la Centrale d'Achat du Transport Public créée en 2011 sous forme d'association loi 1901 par des élus locaux et des techniciens de collectivités territoriales. Cet organisme a pour objet d'optimiser les achats en matière de transport public, et permettrait à la collectivité d'élargir les sources potentielles d'approvisionnement sur cette famille d'achat.

L'adhésion est gratuite sans obligation d'achat. De plus, quel que soit leur volume d'achat individuel, tous les adhérents bénéficient de tarifs optimisés. A noter toutefois que la centrale d'achat se rémunère par une commission égale à 1% du montant de chaque commande, plafonnée à 20 000 €.

M. FAUVET : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. BRAGUE : J'aurais une intervention à faire en m'associant à vos propos de début de séance concernant la mort du jeune Noahm, meurtre homophobe comme vous l'avez dit, et je vous remercie de l'avoir précisé, qui a secoué beaucoup d'entre nous. Ne nous y trompons pas, cette problématique, ce poison qui a tué Noahm à Metz, circule aussi chez nous et on ne peut plus fermer les yeux sur ce sujet. On se rappelle les agressions homophobes qui ont eu lieu en janvier dernier sur Amiens et qui ont été relayées par deux associations Drag Amiens et Somme Z'en Fièr.es.s. Puisque ces mêmes associations sont devant l'Hôtel de Ville actuellement, je souhaitais vous demander une suspension de séance pendant une dizaine ou une quinzaine de

minutes, si cela est possible, pour les soutenir et pour permettre aux personnes qui le souhaitent de prendre la parole.

M. FAUVET : C'est une demande inhabituelle, mais le sujet est tellement important que cela me paraît légitime.

(Suspension de séance à 19h00)

(Reprise de la séance à 19h46).

22 - BUDGET PARTICIPATIF 2022. MISE EN PLACE D'UN GARAGE PARTICIPATIF. ASSOCIATION VELOXYGENE.

MME SERMADIRAS : Dans le cadre du budget participatif 2022, l'association Véloxygène a été retenue avec un projet de garage participatif. Le projet a été mené en lien avec les services municipaux et l'association, faisant l'objet d'échanges multiples entre les habitants et le comité de quartier. L'emplacement rue Cordier a été validé. La consigne restera propriété de la Ville d'Amiens, mais sera gérée par Véloxygène avec un accès gratuit, via une convention. Le coût total du projet est estimé à 80 000 € TTC, soit environ 20 000 € de plus que le budget initial.

Je vous propose donc d'approuver l'emplacement retenu pour le garage participatif au niveau de la rue Cordier, d'approuver le mode d'exploitation de la consigne : gratuité d'accès et gestion par Véloxygène, de valider le budget supplémentaire nécessaire de 20 000 € TTC à prendre en charge par la collectivité sur le budget participatif. Il convient enfin d'approuver la convention de mise à disposition du matériel et d'en autoriser la signature.

M. FAUVET : Dans les semaines ou mois qui viennent, Madame SERMADIRAS fera un bilan de l'exécution des projets lauréats au budget participatif, travaux qui seront versés en commission. Y a-t-il des questions, des remarques ? Monsieur TOUMI.

M. TOUMI : Nous sommes déjà intervenus en commission. Nous n'avons évidemment aucun problème à développer les consignes à vélo qui sont nécessaires sur une commune comme la nôtre, à développer un véritable plan vélo qui soit à la hauteur de la Ville et de la Métropole, mais 80 000 € pour une consigne à vélo, avec 15 m² végétalisés, une poubelle bi-flux, cela m'interroge. 80 000 €, c'est plus de la moitié du budget pour faire partir les enfants en colonie. 80 000 €, cela aurait pu être du recrutement pour la sécurité, des moyens supplémentaires sur d'autres aspects. Nous voterons contre. Et nous nous interrogeons aussi, Madame DELÉTRÉ, Monsieur SAVREUX, vous qui tenez soi disant à la rigueur budgétaire, cela ne vous fait absolument rien de voter 80 000 € pour une consigne à vélo eu égard aux priorités qu'il peut y avoir aujourd'hui. Ce n'est pas forcément étonnant de votre part étant donné vos choix au niveau national. Encore une fois, demandez aux gens s'ils sont d'accord pour une consigne de 10 vélos à 80 000 €, c'est choquant. Je comprends que votre majorité fasse ce choix, c'est cohérent, mais je m'interroge sur le vote des autres oppositions.

M. GENTE : Merci, Monsieur TOUMI pour cette intervention. Je salue le fait que vous considériez ce choix comme une forme de cohérence puisqu'elle en est une. Je vais peut-être vous rappeler que les 80 000 € ne concernent pas uniquement l'équipement, la consigne en elle-même. Mais vous le savez, cela a été joint au compte rendu de la commission Finances, suite à vos interventions. Il y a 30 000 € de génie civil, 2 500 € de végétalisation, 2 500 € de mobilier urbain. La vraie question est de savoir si l'on peut se passer de ces consignes à vélo. Et la réponse, au regard du dérèglement climatique et des émissions de gaz à effet de serre provoqués par

l'usage, que je considère comme bien trop important, de la voiture et des déplacements individuels motorisés, est que nous ne pouvons pas nous en passer. Et je salue d'ailleurs le dispositif mis en place par la précédente majorité, que nous pourrions, j'espère, faire évoluer, renforcer, systémiser, qui nous permet enfin de faire bénéficier tous nos concitoyens qui vivent dans un habitat que vous connaissez bien, les Amiénoises, de la possibilité de stationner son vélo de façon sécurisée. Et ce faisant, c'est une alternative à l'usage systématique de la voiture. Nous ne pouvons pas nous passer de ces consignes et nous allons les déployer encore et toujours davantage. Cet équipement-là est une dépense d'investissement, ce qui signifie que l'année prochaine, nous récupérerons une partie du fonds de compensation de la TVA qui nous reversera environ 16 000 €, ce qui minorera l'investissement fait sur cette consigne à vélo à hauteur de 64 ou 65 000 €. Donc, oui, nous sommes fiers de pouvoir enfin permettre à l'association Véloxygène de voir aboutir ce projet du budget participatif qui est assez innovant en lui-même car, comme vous avez pu le noter, il n'y a pas seulement des vélos normaux qui pourront y être consignés, mais également des vélos cargo, première étape, je l'espère, d'un schéma bien plus ambitieux en la matière de la part de notre majorité.

M. FAUVET : Stationnés et entretenus puisque cette formule permet d'assurer l'entretien de ces deux roues sous une forme participative avec une formation des bénévoles de Véloxygène. Si aujourd'hui, vous devez faire réparer votre vélo, les professionnels ont deux, trois, quatre semaines d'attente pour avoir un rendez-vous. Monsieur BODOULÉ SOSSO.

M. BODOULÉ SOSSO : Je précise que nous paierons bien 64 000 € et que c'est du prix hors taxes. Cela correspond à la somme initiale mandatée par le budget participatif. Le surcoût correspond essentiellement à l'augmentation significative des prix depuis 2022.

M. FAUVET : Il est inutile de rappeler que ce budget avait été largement approuvé par les Amiénois lors de la consultation liée au budget participatif. Monsieur BRAGUE.

M. BRAGUE : J'ajouterai en complément des propos de mes collègues qu'il s'agit d'une véritable requalification de ce carrefour avec la mise en place de cet abri vélos puisque nous étions sur une friche et ce sera donc un véritable parterre paysager qui sera remis à neuf avec des arceaux vélo et des enrobés de trottoir, ce qui sera très bien pour les riverains et les habitants de ce quartier.

M. SAVREUX : Quelques mots pour répondre aux propos polémiques de Monsieur TOUMI. Il s'agit d'un projet qui ne comprend pas que la consigne, mais d'un aménagement autour. Deuxièmement, nous n'avons pas l'habitude ici de remettre en cause les décisions qui ont été prises par les habitants, c'est peut-être une différence entre vous et nous. Et troisièmement, nous souhaitons encourager le développement du vélo, nous l'avons démontré dans le mandat précédent avec la création de nombreux kilomètres. Nous allons dans le sens de l'histoire, pas vous.

M. BEUVAIN : Monsieur TOUMI, comme d'autres, a raison, certaines politiques publiques coûtent très cher, et d'ailleurs des maires ont fait l'expérimentation de raboter certains services publics qu'ils rendaient à la population. Le maire de Carpentras, qui est un maire RN, par exemple, a supprimé la subvention au Planning familial car ce n'est pas très utile et cela permet de faire des économies. Le maire de Bagnols-sur-Cèze, lui, a réduit de 300 000 € la subvention pour les clubs sportifs et culturels. C'est radical et permet de faire de sérieuses économies. Il a également supprimé au passage la réhabilitation de trois écoles maternelles, ce n'est pas très important dans le sud de la France, il y fait beau, il n'y pleut pas beaucoup, donc les enfants ne seront jamais sous la pluie. Ils ont raboté également les subventions à la LDH, à la LICRA, à

l'ensemble des compagnies théâtrales, aux Chorégies d'Orange. Bref, un ensemble d'économies qui vont dans le bon sens, mais qui privent les populations de loisirs, de sorties, de sport, de culture, de protection, et pour les femmes de protections qui sont évidentes pour leur bien vivre et pour leur santé. Donc si on en arrive à suivre les recommandations du RN, on supprime toutes les politiques publiques existantes et demain, au lieu d'avoir des briquets, nous allons ressortir les silex pour essayer de faire du feu. Dans 80 des villes du Rassemblement National, les subventions ont été réduites à 62% à Bagnols-sur-Cèze, 30% à Fréjus, 99% à Orange, mais ce n'est qu'anecdotique, puisque nous sommes à Amiens et que nous ne devons parler que d'Amiens. Mais pourquoi avez-vous donc une carte du Rassemblement National si c'est pour ne faire qu'un micro-parti amiénois qui ne respecte pas ce que font ses élus à travers la France et sur l'ensemble du territoire national ?

M. FAUVET : Y a-t-il d'autres remarques ou interventions ?

ADOpte

Observations :

MM. TOUMI, VILLALPANDO, Mmes DÈCLE, PRÉVOST ont voté contre.

**23 - CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE.
APPROBATION.**

MME VOZARI : Cette charte a été lancée en 2006 par le Conseil des Communes et Régions d'Europe, mise à jour en 2022 et elle repose sur une idée assez simple qui est que les collectivités locales sont en première ligne sur les questions d'égalité. Plus de 2 000 collectivités européennes l'ont compris et c'est également le cas de plus de 330 collectivités françaises, des communes, des départements, des régions. Par exemple, l'ex-région Picardie avait signé cette charte en 2007, le Département de la Somme l'a signée en 2014, et par cette signature, la Ville d'Amiens affirme sa volonté de consolider son action et de s'engager pleinement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de ses champs de compétence et politiques publiques.

Sa signature nous enjoint à élaborer un plan d'action sous deux ans, après un premier temps de diagnostic, ce qui nous permettra de structurer les actions déjà engagées par la commune tout en ouvrant la voie à de nouvelles initiatives associant les habitantes et les habitants, les partenaires institutionnels, les associations et l'ensemble des acteurs locaux. Ce plan d'action intégrera des objectifs identifiés, des actions concrètes, et des ressources associées, donc des moyens humains et financiers appropriés. Dans une démarche de transparence, ce plan sera diffusé largement et puis des évaluations seront menées régulièrement à partir d'indicateurs fournis par le Conseil des Communes et Régions d'Europe.

Cet engagement se traduira par l'application des principes fondamentaux de la Charte que je vous rappelle : l'intégration de l'égalité dans l'ensemble des politiques municipales, sa promotion dans la vie démocratique locale via une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances de décision, la vigilance appuyée à l'égalité professionnelle au sein des services municipaux, la lutte contre les stéréotypes et les discriminations, l'effectivité de l'égal accès aux services publics, aux activités culturelles, sportives et éducatives, la prévention des violences faites aux femmes, la prise en compte des enjeux d'égalité dans les projets d'aménagement, de mobilité et de développement durable.

Concrètement, la Charte couvre l'ensemble des compétences et des rôles d'une collectivité, c'est sa force et son exigence. En tant qu'employeur d'abord, elle nous enjoint à regarder honnêtement ce qui se passe en interne, et c'est ce que nous avons commencé à faire avec Maxime GIGNON. En tant que responsable des services publics, ensuite, la Charte nous engage à garantir que nos équipements, nos horaires, nos offres sont pensés de manière égalitaire, et à tenir compte du fait que les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes contraintes pour accéder aux services publics. En tant qu'acteur du territoire aussi, la Charte engage à intégrer la perspective de genre dans toutes ses politiques, y compris des choses auxquelles on ne pense pas assez souvent, à savoir la question des espaces publics, par exemple, et du budget, ce qui est un point important puisque la Charte nous enjoint à développer une budgétisation sensible au genre. Enfin, en tant que partenaire des acteurs du territoire, cette Charte nous engage à travailler avec les associations, les bailleurs, les établissements scolaires, les entreprises locales, etc., pour que l'égalité ne soit pas portée seulement par la collectivité mais diffusée dans l'ensemble des dynamiques territoriales.

En bref, cette Charte ne nous dit pas exactement quoi faire, mais elle pose un cadre, des principes et des domaines d'action, et elle constitue en cela un guide pour donner une cohérence aux différentes actions déjà portées au sein de notre collectivité, et une opportunité de passer d'actions isolées à une véritable politique lisible, structurée et évaluable en matière d'égalité.

M. FAUVET : Des interventions ou des questions ?

MME BOYARD : Je vous soutiens à 100% sur cette démarche et je suis ravie, même si je suis encore étonnée qu'en 2026, on ait une charte à signer pour ces questions. Je n'ai aucun doute sur le fait que vous allez mettre les choses en place et pas seulement signer un papier, et je vous en remercie d'avance. Il y a du chemin à faire, j'espère que nous en avons tous conscience car j'entends encore aujourd'hui des collègues élues qui se plaignent de blagues un peu déplacées, et j'espère qu'ensemble nous arriverons à faire les choses comme il faut. Je l'ai déjà dit en commission, mais je me permets ce soir de le redire, j'aimerais beaucoup que cette question arrive aussi au niveau d'Amiens Métropole car même si nous sommes dans l'obligation d'avoir la mixité en termes d'adjoints et d'adjointes, nous ne l'avons pas à la Métropole. Monsieur Renaud DESCHAMPS m'a challengée à ce sujet en me disant que ce n'était pas une obligation légale, mais à travers la loi du travail et les conventions collectives, rien ne nous empêche d'ajouter des choses et d'aller plus loin, surtout que la RH est quand même une compétence métropolitaine. En tout cas, vous avez tout mon soutien et je vous remercie d'avoir mis ce sujet à l'ordre du jour aujourd'hui.

M. FAUVET : Votre délégation ne permet peut-être pas de le porter à la Métropole, mais nous pourrions faire une exception si, d'aventure, quelqu'un ne s'en saisit pas avant vous.

M. TOUMI : Nous vous remercions de nous soumettre cette charte. Comme nous avons pu l'évoquer en commission, elle n'existait pas jusqu'à présent au sein de la mairie et c'est donc un pas en avant. Comme vous l'avez rappelé, Madame BOYARD, l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas encore acquise, il reste beaucoup à faire. Peu importe sa sensibilité politique, son orientation sexuelle. D'ailleurs, je pense qu'il faudrait commencer par s'appliquer ce principe d'égalité entre nous, élus. Votre comportement, Monsieur HUTIN, pendant la suspension de séance, en voulant m'empêcher de participer à la manifestation devant l'Hôtel de Ville, n'est pas digne de votre fonction locale et régionale. Vous avez eu un comportement qui, malheureusement, a brisé l'unité. Monsieur FAUVET a eu le bon geste en demandant une minute de silence au regard de ces deux meurtres très graves, et votre comportement n'est pas

digne. Vous ne me connaissez pas, vous ignorez quels sont les engagements de chacun, et il est probable que je sois engagé dans la défense des droits des personnes homosexuelles avant vous, Monsieur HUTIN. Donc avant de présupposer des choses et de signer une charte allant dans le bon sens, il faut déjà se l'appliquer à soi-même. Nous sommes dans une optique de construction, nous nous opposons quand nous le souhaitons, mais nous sommes constructifs, et les questions que nous posons, nos interventions, vont dans ce sens, mais le comportement de Monsieur HUTIN ne va pas dans ce sens. Et je vous demande donc, Monsieur FAUVET, de rappeler à l'ensemble des élus, et notamment à votre majorité, de se respecter les uns les autres, notamment pour que les citoyens ne se détournent pas encore plus de la politique.

M. FAUVET : Nous n'allons pas faire un match de ping-pong, j'ai totalement confiance en Monsieur HUTIN pour faire vivre les droits des minorités. Monsieur GIGNON, Madame VANACKER.

M. GIGNON : Je me félicite de cette convergence manifeste autour de l'enjeu de l'égalité des femmes et des hommes dans cette assemblée. Bien évidemment, il y a tout un volet sur les ressources humaines de la collectivité, car si nous portons cette Charte, c'est bien pour la rendre effective, réelle, objectivable par l'ensemble, et pour cela, notre collectivité doit être exemplaire. Nous la porterons, bien sûr, au niveau d'Amiens Métropole pour l'appliquer pleinement dans notre politique de ressources humaines et au-delà.

MME VANACKER : Pour compléter ces réflexions, je souhaiterais souligner que le sujet de l'égalité hommes/femmes nous tient particulièrement à cœur et est remarquablement porté au sein de l'équipe. Je souhaiterais aussi qu'en tant que femme, en tant qu'élue, le sexisme quotidien dans la vie politique soit un de nos points de vigilance. Que ce soit sur nos réseaux sociaux ou dans nos échanges, nous devons être irréprochables. Tout propos dénigrant les femmes, bien plus courant que l'inverse, doit être banni.

M. FAUVET : Y a-t-il d'autres interventions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. TOURAIS : Je vous propose d'évoquer conjointement les points 24 et 25, si vous en êtes d'accord puisqu'ils sont étroitement liés et qu'ils sont liés à la requalification d'une partie du quartier Pierre Rollin, sujet très attendu par ses habitants.

Dans le cadre du projet de requalification du quartier Pierre Rollin, l'opération d'aménagement prévoit la reconfiguration de la centralité commerciale, avec la construction d'un supermarché et d'un bâtiment regroupant l'ensemble des cellules commerciales, ainsi que la création d'une place centrale et la requalification des espaces publics.

L'aménagement des futurs espaces publics nécessite l'acquisition, auprès de Clésence, acteur majeur du logement social dans le nord de la France, des emprises foncières des immeubles démolis correspondant aux parcelles cadastrées section EM n° 314p, 456p et 446, pour une superficie totale d'environ 1 642 m². Je vous propose donc d'autoriser cette acquisition au prix de 15 € HT/m², conforme à l'estimation domaniale, soit un montant total de 24 630 € HT, c'est-à-dire environ 30 000 € avec les frais de notaire. C'est l'objet du point 24.

Par ailleurs, la convention de partenariat signée le 24 mars 2026 stipule notamment l'engagement par la Ville de céder à l'ANCT (Agence nationale de la Cohésion des Territoires) le terrain à bâtir nécessaire à la construction du nouveau bâtiment commercial. Actuellement,

l'assiette foncière du futur bâtiment commercial appartient à Auchan (partie du supermarché et quais de livraison), à l'AMSOM ainsi qu'à Clésence (parkings des résidences de chacun des bailleurs sociaux).

La Ville d'Amiens a d'ores et déjà décidé en 2025 d'acquérir auprès de Clésence une emprise pour laquelle la signature de l'acte sera fixée à l'issue des travaux de résidentialisation menés par Clésence, et au plus tard le 30 octobre 2026.

Afin de respecter le calendrier de mobilisation des subventions de l'ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine), lequel calendrier impose une décision avant le 30 juin 2026, je vous propose d'acter dès aujourd'hui la cession au profit de l'ANCT de cette emprise foncière en cours d'acquisition auprès de Clésence, d'une superficie d'environ 670m², à prélever sur la parcelle cadastrée EN n° 1042, sous diverses conditions suspensives, notamment de cession effective de l'emprise par Clésence, de cession globale des emprises nécessaires au profit de l'ANCT et de l'obtention par l'ANCT d'un permis de construire purgé de tout recours. Je précise que les subventions de l'ANRU s'élèvent pour ce projet à 890 581 €.

Cette cession est proposée moyennant un prix de 150 €/ m², soit un prix total de cession de 100.500 €, prix conforme à celui acté pour l'acquisition auprès de Clésence en 2025, conforme avec le montant pris en compte par l'ANCT dans le bilan prévisionnel d'opération annexé à la convention de partenariat.

Après adoption de la délibération de cession, une promesse de vente pourra ainsi être signée entre les parties au plus tard le 30 juin 2026.

M. FAUVET : C'est un sujet difficile, technique, important. Hélène DELATTRE.

MME DELATTRE : A Pierre Rollin où j'habite depuis des années, les choses avancent, enfin un peu. C'est bien, parce que depuis 2018 dans le quartier, on commence à en avoir ras-le-bol de ne rien voir venir. Alors d'accord, la concertation mise en place avec les habitants et les habitantes a été une bonne chose, le projet a bien été accepté. Notons tout de même qu'une large partie des habitants et habitantes consultés souhaitent une zone piétonne, entièrement dédiée aux piétons, sans être traversée par une voie dite douce à 20 km/heure. Cette concertation a été utile et l'on doit la poursuivre. Mais ce n'est pas une fin en soi. On ne peut pas juste se réjouir d'avoir échangé avec les habitants et habitantes, nous devons leur livrer ce qui a été discuté collectivement. Ils et elles attendent du concret. Les premières démolitions n'ont commencé qu'en 2024, et on est loin d'en voir le bout. Nous devons passer aux actes, nous devons passer à la vitesse supérieure. Par ailleurs, il faut rester vigilant pour maintenir l'offre commerciale dans le quartier parce qu'elle est satisfaisante, on doit s'assurer qu'elle sera pérennisée avec cette requalification, on doit faire particulièrement attention à ce que le supermarché, quelle que soit l'enseigne, soit préservé et reste sur le quartier. Notre vigilance doit aussi porter sur les cellules commerciales. Il faut s'assurer qu'elles soient adaptées en nombre et en taille pour maintenir et pérenniser l'activité des commerçants. Pierre Rollin ne doit plus être assimilé à une France moche, comme l'avait fait un compte Twitter en 2023. Pierre Rollin doit être un exemple de quartier où il fait bon vivre et dont les habitants et habitantes sont fiers.

M. FAUVET : C'est effectivement notre objectif d'accélérer et surtout de consolider, notamment sur l'offre commerciale, les projets qui avaient été envisagés. Malheureusement, à l'heure où je vous parle, je n'ai toujours pas de confirmation du groupe Auchan sur ses intentions réelles malgré les différents contacts. Une réunion interne importante au groupe est prévue le 3 Juillet,

nous rencontrerons à nouveau dans la foulée le groupe pour connaître ses intentions définitives. Il n'y a pas de remise en cause à ce stade mais des délais qui s'allongent de leur côté. Ce n'est pas une raison pour que nous allongions les nôtres sur les opérations sous notre responsabilité. C'est le cas avec cette délibération pour s'inscrire dans la perception des financements ANCT, mais pas que, pour continuer à accélérer. D'autres interventions sur ce sujet ?

M. TOURAIS : Peut-être préciser que sur la partie de la zone piétonne, tout n'est pas encore calibré et nous allons regarder de près l'aménagement des espaces publics.

M. FAUVET : A l'instar de ce qui est envisagé sur Etouvie, à l'issue de la décision de justice, nous pourrions également approfondir sur les cellules commerciales et les espaces publics un travail ultime de consultation des habitants. Si vous en êtes d'accord, nous pourrions enclencher cela très rapidement.

24 - QUARTIER PIERRE ROLLIN. REQUALIFICATION DU CENTRE COMMERCIAL. ACQUISITION AUPRES DE CLESENCE DE TERRAINS DESTINES A L'AMENAGEMENT DE FUTURS ESPACES PUBLICS.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - QUARTIER PIERRE ROLLIN. REQUALIFICATION DU CENTRE COMMERCIAL. CESSION A L'AGENCE NATIONALE DE COHESION DU TERRITOIRE D'UNE PARTIE DE L'ASSIETTE FONCIERE DU FUTUR BATIMENT COMMERCIAL.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

27.1 - QUESTION ORALE RELATIVE AU PROJET DE REHABILITATION DU PARC DE LA HOTOIE.

MME DECLE : "Monsieur le Maire,

Vous avez lancé une enquête publique du 11 mai au 10 juin dernier sur le projet de réhabilitation du Parc de la Hotoie. Nous saluons évidemment ce premier geste qui va dans le sens d'un dialogue. Mais cela est insuffisant et ne doit pas s'arrêter là.

Nous considérons que la rénovation du parc de la Hotoie est nécessaire. Nous le défendons d'ailleurs dans notre programme lors des municipales. Mais cette rénovation doit être pensée comme un véritable projet structurant pour l'ensemble de la Ville et non comme un simple aménagement pour le quartier seul puisque véritable poumon vert d'Amiens, la Hotoie est aussi un lieu de loisirs et de détente. Mais nous considérons que le parc doit être mieux relié aux grands parcours urbains amiénois, de la cathédrale aux Hortillonnages, au chemin de halage ou encore à la gare.

Enfin, la question de la circulation, en particulier de la fermeture du boulevard Salvador Allende, ne peut être dissociée d'une réflexion globale sur les déplacements dans la ville et la métropole. Le Rassemblement National réaffirme son soutien à la réouverture du boulevard Salvador Allende.

Quelles suites entendez-vous donner à cette enquête publique ? Quels outils et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour consulter et surtout associer les habitants ? Enfin,

considérez-vous que la fermeture du boulevard Allende est acquise, ou êtes-vous prêt à rouvrir la circulation dans le cadre d'un plan global de circulation en y associant les habitants ?"

M. FAUVET : Quelques éléments de réponse que va vous apporter Monsieur CHOQUET sur les premiers résultats, non définitifs puisque l'enquête s'est achevée il y a quelques jours, sur l'enquête publique.

M. CHOQUET : Je vous remercie pour cette question. On peut d'abord saluer le constat partagé que vous formulez. Oui, la rénovation du parc de la Hotoie est nécessaire. Oui, ce parc mérite mieux que des décennies d'immobilisme qui lui ont été réservées. Sur ce point, et c'est bien le seul, nous nous rejoignons. C'est même le signe que les Amiénois, quelle que soit leur sensibilité politique, ont compris l'enjeu considérable que représente ce parc de notre ville. Pour rappel, la Hotoie, c'est 25 hectares, c'est le plus grand parc de notre ville, un espace qui a pleinement participé au développement d'Amiens et qui n'a pas connu de restructuration majeure depuis les années 1950. Vous qualifiez l'enquête publique de premier geste qui va dans le sens d'un dialogue. Pour un premier geste, presque 650 contributions d'Amiénois et Amiénoises qui se sont exprimés, qui ont pris le temps de lire le dossier, de formuler leurs observations, leurs attentes, leurs propositions, on peut dire que c'est quand même une grosse participation en seulement un mois, et c'est aussi une population engagée et attachée à son parc. Nous leur devons respect et considération et c'est précisément ce que nous faisons en tenant compte de leurs avis. Et à propos des avis dans cette enquête publique, on constate qu'une majorité est favorable à la fermeture de l'avenue, soit 298 occurrences favorables à cette fermeture contre 163 pour sa réouverture. Nous avons donc une tendance déjà qui se dégage.

La quasi-totalité des contributions exprime aussi la volonté des habitants de voir ce parc rénové, transformé en un espace plus apaisé, plus vert, plus naturel, mieux équipé pour le loisir, le jeu et le bien-être de toutes les générations. Rouvrir Salvador Allende qui jouxterait une aire de jeux pour enfants, j'ai un peu de mal à voir en quoi cela permettrait un lieu de loisirs et de détente adapté. Même chose pour le poumon vert d'Amiens que vous évoquez, avec une autoroute urbaine qui la traverse. Si la fermeture d'Allende a entraîné un report, en effet, du trafic sur des boulevards principaux dans un schéma global de circulation qui reste globalement satisfaisant, nous sommes bien conscients des difficultés qui peuvent perdurer sur certains axes, lors des heures de pointe principalement. Je pense particulièrement à la rue Jean Jaurès. Nous les avons identifiés. Nous sommes en train de co-construire avec les représentants des comités de quartier des ajustements visant à apaiser, notamment par quelques sens uniques, l'espace autour des rues Jean Jaurès, de l'allée du Bicêtre, de la rue du Commandant Defontaine. Non contents de soulager des rues qui ont vocation à être résidentielles et qui ne le sont plus, nous pouvons dans le même temps fluidifier encore plus le boulevard Faidherbe et en faire le véritable axe structurant des circulations nord-sud dans cette partie de la ville. L'axe Faidherbe a la capacité de supporter tout son trafic et de reprendre 70% pour l'instant, et nous allons l'augmenter, du trafic qui passait par Allende auparavant. Enfin, si on élargit la focale, avec notre volonté de mettre en place la gratuité de la rocade ouest, nous allons aussi alléger, et de façon notable, les flux dans tout l'ouest amiénois.

C'est donc sur cette échelle de réflexion large d'un parc dont le projet est structurant pour la Ville, que vous appelez aussi une vision globale, nous la partageons totalement, et c'est ce qui va guider notre action. Ce projet va permettre de convertir un parc historique délaissé. Nous allons allier des usages urbains repensés, développer la nature en ville, l'adapter au changement climatique, notamment en plantant plus de 800 arbres, des aménagements favorisant la biodiversité, et des espaces pensés pour le bien-être.

Ce projet ne se fera pas en vase clos, nous voulons mieux connecter ce parc au reste de la ville, à pied, à vélo, en transport en commun, notamment par les rues Jean Catelas et Commandant Defontaine. Nous voulons que la Hotoie s'inscrive dans les grands itinéraires amiénois de la cathédrale aux Hortillonnages, du chemin de halage à la gare. Ce parc n'est pas un aménagement de quartier, il doit être le cœur vert d'une métropole qui se réinvente.

Pour conclure et faire se rejoindre nos interrogations sur Allende et l'association indispensable des habitants, nous allons revenir prochainement vers ces derniers pour les amener à trancher sur ce projet. Nous parlerons d'un parc destiné à tous les habitants de la ville, un projet pour les enfants, pour les familles, pour les seniors qui pourront y trouver calme et verdure, un projet pour les sportifs aussi. C'est un projet pour Amiens tout entière et c'est donc toute la ville qui doit pouvoir s'exprimer. Pas de consultation à une échelle hyper locale. Sur un tel projet, le choix est clair : voulons-nous un parc dédié à la nature, au bien-être de toutes et de tous, ou voulons-nous un simple espace végétalisé en apparence traversé par des flux automobiles, et voué à l'accueil d'événements qui endommagent son patrimoine végétal ? Il ne peut pas y avoir d'entre-deux sans que la philosophie et l'ambition générale du projet ne se dissolvent. Et donc, les Amiénois, je pense, trancheront.

M. FAUVET : Nous répèterons inlassablement les engagements qui sont les nôtres : ce sont les habitants qui décideront. Nous sommes en train de répondre à un certain nombre de points et de questions qui n'avaient pas été traités par cette décision hâtive de fermer le boulevard. Le vrai sujet, c'est la requalification du parc. Et aujourd'hui, le périmètre budgétaire de l'opération dépasse les 15 millions. Il est évident que si l'on retraite un parc urbain avec plus de 15 millions de dépenses, on n'envisage pas la façon dont il est utilisé de la même manière qu'avant l'opération. Un certain nombre de sujets sont encore à l'étude aujourd'hui, l'enquête publique est venue s'insérer dans ce dispositif, nous éclairons les zones qui étaient encore floues, pour y apporter des réponses, qu'il s'agisse du stationnement, de l'aménagement de certains arrêts de bus, de la fluidité autour de l'allée du Bicêtre ou de la rue Jean Jaurès, de la présence de la Foire de la Saint-Jean. La gratuité de la rocade sud-ouest sera aussi un élément éclairant dans la décision. Encore une fois, ce sont les habitants qui trancheront. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur DEFFONTAINES, Madame RUIN, Monsieur BRAGUE.

M. DEFFONTAINES : Ce sujet sera amené à être débattu à différents conseils municipaux. Je salue l'initiative de l'exécutif de réparer ce qui a été cassé sous la mandature précédente, à savoir une imposition unilatérale de la fermeture de l'axe Allende sans réelle concertation, discussion avec les habitants, et c'est le gamin de Saint-Maurice, du quartier proche de la Hotoie qui a appris à faire du vélo dans ce parc qui le dit. Cette fermeture de l'axe Allende a été perçue comme étant d'une grande violence, avec finalement une vision d'un parc de la Hotoie qui serait imposée par un pouvoir exécutif éloigné des réalités et des préoccupations des habitants. Je le dis d'autant plus aisément que le quartier Saint-Maurice, le quartier Faubourg de Hem, plus généralement les quartiers de l'ouest d'Amiens ont eu le sentiment, et ont encore le sentiment, d'être enclavés. Ils ont connu année après année une dégradation de la qualité de vie de par le retrait de services publics essentiels - la fermeture du bureau de police de proximité à Etouvie est un exemple -, la qualité du réseau de transports en commun que nous allons largement discuter à Amiens Métropole, notamment la question de la desserte de la rue Saint-Maurice avec un bus toutes les heures. Et nous pouvons encore citer des dizaines d'exemples qui n'ont pas été traités par la mandature précédente pour permettre ce rééquilibrage entre les quartiers. Je pense que cette concertation des habitants est donc essentielle, existentielle même, pour permettre la cohésion de notre ville, de nos quartiers, et permettre de tout réinterroger sans aucun tabou.

Evidemment, nous avons des pistes à étudier, la question de la gratuité de la rocade en est une, la question du devenir de la Foire de la Hotoie également, la question des stationnements, et évidemment la question épineuse des bouchons et de la fermeture définitive de l'axe Allende en est une autre à part entière. J'inviterais l'ensemble des élus à faire preuve d'humilité et d'attendre les résultats des concertations avant de prendre une quelconque décision, notamment sur la fermeture de l'axe Allende. Si nous ne voulons pas poursuivre ce qui a été cassé par l'ancienne mandature, je nous invite collectivement à attendre les décisions qui relèveront de cette concertation des habitants. Et encore une fois, c'est une bonne chose que les habitants aient été concertés, que 600 habitants aient pu s'exprimer, mais je mets en parallèle les 10 000 signataires de la pétition sur la réouverture de l'axe Allende. Nous avons donc encore du pain sur la planche. Mais je salue la démarche entreprise et, évidemment, celle qui viendra clôturer cette démarche, à savoir un référendum qui sera soumis aux habitants.

M. FAUVET : Il s'agit d'une question orale qui, traditionnellement n'appelle pas de débat. Le sujet est important ; nous allons le clôturer par les interventions de Madame RUIN, Monsieur BRAGUE, Madame ESTEBAN, Monsieur de JENLIS et de Madame PRÉVOST.

MME RUIN : Pardonnez-moi, Monsieur le Maire, cela ne concerne pas le point 27, mais plutôt un point d'information arrivant dans cette fin de séance. En dehors de toute considération politique, je tenais à vous informer que j'ai été moi-même empêchée d'assister au débat à l'extérieur durant cette suspension de séance par Monsieur HUTIN. Je sais pouvoir compter sur vous, Monsieur le Maire, pour que cela ne se reproduise plus. Merci.

M. BRAGUE : En tant qu'élus de proximité du quartier Saint-Roch/Saint-Jacques, je tiens à redire ici que la concertation des habitants et la prise en compte de leur sentiment à propos de l'axe Allende et le parc de la Hotoie sont quand même de première nécessité. Je voulais rappeler que les mentalités ont un peu évolué sur la perception du parc, des concertations ont été faites, la concertation réglementaire qui fait suite à l'enquête publique montre qu'il y a encore de nombreux débats sur le sujet, et c'est tant mieux puisque l'on n'a jamais trop de démocratie dans nos institutions. Un petit aparté pour rappeler que je suis à l'écoute des habitants, des commerçants, des associations et surtout du comité de quartier qui travaille d'arrache-pied sur la requalification du parc de la Hotoie depuis le tout début. Nous serons toujours au côté des habitants de ce quartier, et je me ferai leur porte-parole pour les prochains conseils municipaux.

MME ESTEBAN : Monsieur le Maire, c'est une des premières rencontres que vous avez eue avec le collectif, une rencontre, certes, informelle, mais une rencontre quand même, ce qui montre bien que la démocratie est au cœur de vos préoccupations. Ce dossier avait été mené d'une façon très brutale, personne ne s'attendait à cette histoire du parc. Nous travaillons avec Bertrand CHOQUET de façon régulière sur le sujet, nous allons rencontrer les habitants, et je pense que d'ici la fin de l'année ou le début de l'année prochaine, une consultation plus large des habitants sera faite pour qu'ils donnent leur avis. Mais nous travaillons avec les habitants et avec les collectifs.

M. DE JENLIS : Je trouve que cela ne grandit pas le débat de dire des contre-vérités. Je m'adresse plutôt à Monsieur DEFFONTAINES, parce que c'est sa spécialité finalement. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation, c'est un mensonge. Il y a d'abord eu une expérimentation pendant six mois, et après il y a eu des concertations locales, nous avons fait un Serious Game, nous avons fait participer les Amiénois. Peut-être que vous étiez loin d'Amiens, parce que vous êtes le numéro 2 du parti communiste et que vous avez d'autres responsabilités, mais ne dites pas des contre-vérités, c'est insupportable ! On peut dans cette assemblée discuter de manière constructive, on peut s'écouter, mais raconter des bêtises, dire

des mensonges ne fait pas avancer le débat. Là, il y a une consultation dans le cadre de l'enquête publique; Bien sûr que nous ne l'avons pas faite puisque l'enquête publique n'était pas lancée à l'époque, mais il y a eu des concertations. Et je remercie Logan BRAGUE qui, d'ailleurs, l'a dit dans son propos, le sujet a été concerté, nous avons eu des réunions. Ne dites pas tout et n'importe quoi, s'il vous plaît, ce n'est pas sérieux. Et je me permettrai une dernière intervention. J'ai été moi aussi choqué par l'attitude de Monsieur HUTIN. Dieu sait que je combats les idées du Rassemblement National, mais cela se combat autrement que par des attitudes comme vous avez eues, car s'ils sont ici, c'est qu'ils ont été élus, même si cela nous dérange.

M. FAUVET : Nous n'allons pas faire un débat.

MME DECLE : Je n'interromps personne parce que je suis polie, mais nous sommes là en tribune politique, et je vous remercie de suspendre cela. Selon l'article 8 du règlement, les questions orales n'appellent ni débat ni vote.

M. FAUVET : Merci pour ce réflexe démocratique. Nous allons clôturer le débat et nous vous souhaitons une belle soirée. Merci à toutes et tous.

La séance est levée à 20h31.

La secrétaire de séance,

Monsieur le Maire,

Martine TEKAYA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Tekaya'.

Frédéric FAUVET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Fauvet'.